

PROCES VERBAL
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

réuni en session publique ordinaire
le 23 avril 2026
à 19h

sous la Présidence de M. Julien PELLICER, Maire de Lectoure
en application des dispositions de l'article L.2121.25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents : Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice

Excusés ou absents :

M. Marc DUGROS
Mme Pascale RIVIERE

Après avoir procédé à l'appel des Conseillers et proclamé la validité de la séance,
M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des procurations reçues :

M. Marc DUGROS à Mme Sylvie COUDERC
Mme Pascale RIVIERE à M. Pascal ANDRADA

M. Bernard LERICHE est désigné comme secrétaire de séance.

Vu pour être annexé à la délibération:
en date du - 5 JUIN 2026

Le Maire,
Julien PELLICER



**Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la
commission de délégation de service public (DSP)**

Monsieur le maire précise à l'assemblée que les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO et la CDSP comportent, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi, il rappelle que lors de la dernière séance du 7 avril courant, le conseil municipal a fixé les modalités d'élection de ces commissions et notamment du dépôt de listes.

Il propose donc de procéder à l'élection, à main levée.

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée.*

• **Commission d'appel d'offres**

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A

Titulaires :

- 1 Omar ARMEL
- 2 Sylvie COUDERC
- 3 Pascal ANDRADA
- 4 Patricia MARROCQ
- 5 Marc DUGROS

Suppléants :

- 1 Françoise BERNARD-SIRAT
- 2 Philippe BATTISTON
- 3 Sylvie ACHÉ
- 4 José-Louis PEREIRA
- 5 Françoise ARMENGOL

Liste B

Titulaire :

- 1- Jean-Yves DELACOSTE

Suppléant :

- 1- Joël VAN DEN BON

- sièges à pourvoir : 5
- suffrages exprimés = 26
nombre de voix obtenues par la liste A = 21
nombre de voix obtenues par la liste B = 5
- Quotient électoral (QE) : suffrages exprimés / nombre total de sièges à pourvoir = 5,2

Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A : 4,04

Liste B : 0,96

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 4 sièges
- à la liste B d'obtenir 0 siège

Attribution du siège restant :

le reste de la liste A est égal à : $21 - (4 \times 5,2) = 0,2$

le reste de la liste B est égal à : $5 - (0 \times 5,2) = 5$

la liste B ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

Sont donc élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

- 1 Omar ARMEL
- 2 Sylvie COUDERC
- 3 Pascal ANDRADA
- 4 Patricia MARROCQ
- 5 Jean-Yves DELACOSTE

Suppléants :

- 1 Françoise BERNARD-SIRAT
- 2 Philippe BATTISTON
- 3 Sylvie ACHÉ
- 4 José-Louis PEREIRA
- 5 Joël VAN DEN BON

Monsieur le maire précise que Laurent Lameille sera son représentant à cette commission et sera désigné par arrêté.

- **Commission de délégation de service public**

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A

Titulaires :

- 1 Laurent LAMEILLE
- 2 Sylvie COUDERC
- 3 Philippe BATTISTON
- 4 Françoise BERNARD
- 5 Omar ARMEL

Suppléants :

- 1 Patricia MARROCQ
- 2 Pascal ANDRADA
- 3 Sylvie ACHE
- 4 Marc DUGROS
- 5 Françoise ARMENGOL

Liste B

Titulaire :

1 Jean-Yves DELACOSTE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 032-213202088-20260605-2026JUN05_227-DE



Suppléant :

1 Joël VAN DEN BON

- sièges à pourvoir : 5
- suffrages exprimés = 26
nombre de voix obtenues par la liste A = 21
nombre de voix obtenues par la liste B = 5

- Quotient électoral (QE) : suffrages exprimés / nombre total de sièges à pourvoir
= 5,2

Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A : 4,04

Liste B : 0,96

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 4 sièges
- à la liste B d'obtenir 0 siège

Attribution du siège restant :

le reste de la liste A est égal à : $21 - (4 \times 5,2) = 0,2$

le reste de la liste B est égal à : $5 - (0 \times 5,2) = 5$

la liste B ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

Sont élus à la commission de délégation de service public :

Titulaires :

1 Laurent LAMEILLE

2 Sylvie COUDERC

3 Philippe BATTISTON

4 Françoise BERNARD

5 Jean-Yves DELACOSTE

Suppléants :

1 Patricia MARROCQ

2 Pascal ANDRADA

3 Sylvie ACHE

4 Marc DUGROS

5 Joël VAN DEN BON

Monsieur le maire précise qu'Omar Armel sera son représentant à cette commission et sera désigné par arrêté.

L'article 1650 modifié du code général des impôts stipule que « dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de 9 membres à savoir, le maire ou l'adjoint délégué, président, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants désignés par Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

La durée du mandat des membres de cette commission étant la même que celle du mandat du conseil municipal, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Cette commission a un rôle consultatif, elle intervient surtout en matière de fiscalité locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des biens locaux de référence, pour déterminer les valeurs locatives des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, elle détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants,
- participe à l'évaluation des propriétés bâties,
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait, relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est donc effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la CFE soient équitablement représentées.

Le Directeur Départemental des services fiscaux peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas 32 noms dans les communes de plus de 2000 habitants ou contient des noms des personnes ne remplissant pas les conditions requises.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver la liste des 32 contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la CCID, telle qu'elle annexée à la présente délibération, en vue de sa transmission à Monsieur le directeur départemental des services fiscaux, en précisant que Laurent Lameille le représentera à cette commission.

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n° 2 est approuvée à l'unanimité.

L'article 92 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, a instauré l'obligation pour les collectivités, d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au sein de leur conseil.

Ainsi, l'article L 2123-24-1-1 du CGCT précise que :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

L'état annuel de l'ensemble des indemnités brutes perçues de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil municipal de Lectoure est le suivant :

Commune de LECTOURE						
Etat récapitulatif annuel des indemnités de fonctions brutes perçues par les élus municipaux (Article L.2123-24-1-1 du CGCT)						
Nom et prénom	Commune Exercice 2025	SIDEL	SIAEP du Lectourois	SIVOM	CCLG	Total annuel
BALLENHIEU Xavier	22 122.84 €				19 237.20 €	41 360.04 €
DELACOSTE Jean-Yves	6 905.64 €	5 051.04 €				11 956.68 €
GALOIX André	6 905.64 €					6 905.64 €
LAGARDERE Marie-Hélène	6 905.64 €		3 339.36 €			10 245.00 €
MANISSOL Valérie	6 905.64 €				8 138.00 €	15 043.64 €
MATTIUSSI Éric	6 905.64 €					6 905.64 €
PREVITALI Christiane	5 025.77 €					5 025.77 €
SCHAAP Odile	6 905.64 €					6 905.64 €
VAN DEN BON Joël	6 905.64 €					6 905.64 €
AVID Muriel	2 959.56 €					2 959.56 €

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, le conseil municipal prend acte de la communication.

Objet : Budget communal
Proposition d'approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Xavier Ballenghien, maire sortant, ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée pour l'approbation des comptes financiers uniques de 2025.

L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 généralise le CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Dans la poursuite des actions déjà engagées en matière de modernisation de ses outils de gestion, la commune avait décidé de passer à la nomenclature M57 développée pour l'exercice 2024 et par cohérence elle a aussi décidé de présenter le CFU pour l'exercice 2024.

Le CFU est un document de synthèse, se substituant au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

La mise en place du CFU, vise plusieurs objectifs dont favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Par opposition au budget primitif (BP), le CFU permet de rapprocher les prévisions des réalisations effectives durant l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Le CFU de l'exercice 2025 du budget communal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
RECETTES	7 048 386,01 €
DEPENSES	6 531 128,59 €
RESULTAT de l'exercice	517 257,42 €
EXCEDENT REPORTE de N-1	813 422,93 €
RESULTAT A REPORTER SUR BP 2026	1 330 680,35 €

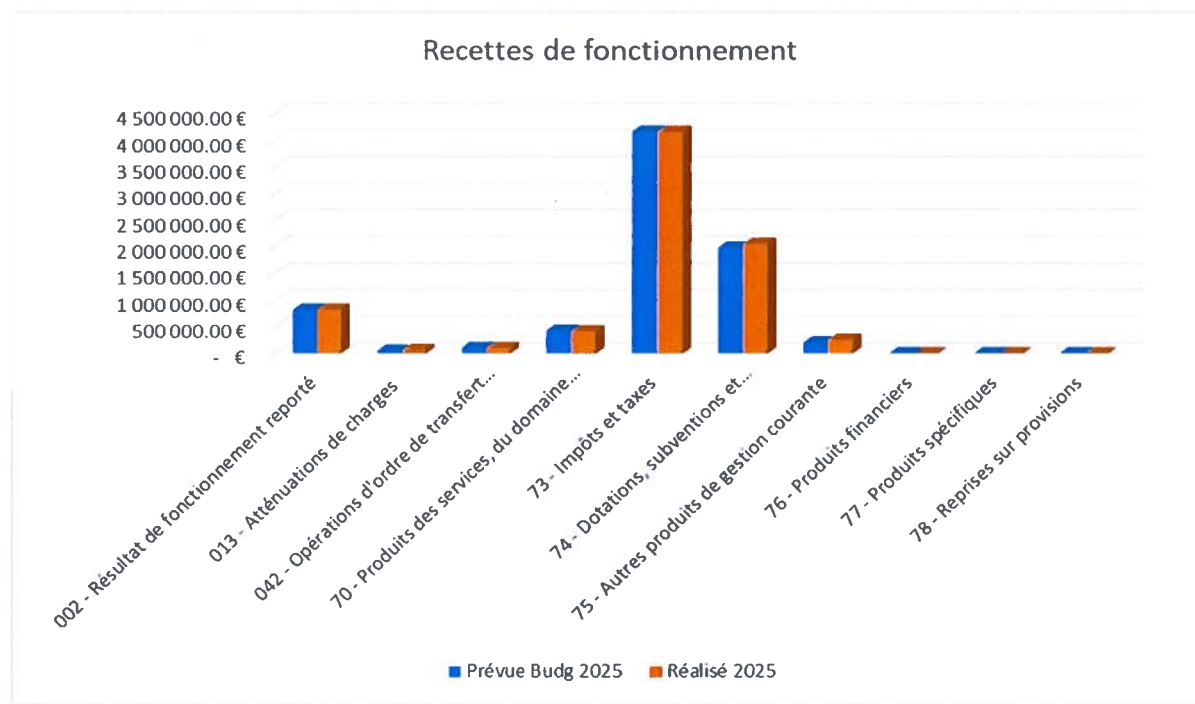
	Evolution de l'Excédent de Fonctionnement				
	2021	2022	2023	2024	2025
RF	6 129 738.05 €	6 571 616.00 €	6 655 969.63 €	6 699 798.76 €	7 048 386.01 €
DF	5 541 498.02 €	5 934 024.18 €	6 130 064.31 €	6 597 981.96 €	6 531 128.59 €
Excédent de l'exercice	588 240.03 €	637 591.82 €	525 905.32 €	101 816.80 €	517 257.42 €
Excédent Reporté de N-1	363 799.07 €	583 406.28 €	716 739.18 €	932 563.73 €	813 422.93 €
Excédent cumulé	952 039.10 €	1 220 998.10 €	1 242 644.50 €	1 034 380.53 €	1 330 680.35 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement excédent de 1 330 680,35 €, chiffre en augmentation comparé au résultat de l'exercice, qui revient, en 2025, à un niveau de diminution en 2024.

Les recettes : l'exécution budgétaire

Les recettes réelles ont été réalisées à plus de 100% en 2025

en €	Prévu Budg 2025	Réalisé 2025	%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	813 422.93 €	813 422.93 €	100%
013 - Atténuations de charges	45 000.00 €	57 986.03 €	129%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 682.00 €	100 485.79 €	99%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	422 500.00 €	414 679.94 €	98%
73 - Impôts et taxes	4 164 187.00 €	4 162 404.08 €	100%
74 - Dotations, subventions et participations	1 988 706.00 €	2 058 385.98 €	104%
75 - Autres produits de gestion courante	201 000.00 €	250 288.88 €	125%
76 - Produits financiers	- €	255.31 €	
77 - Produits spécifiques	3 900.00 €	3 900.00 €	100%
78 - Reprises sur provisions	- €	- €	
TOTAL	7 740 397.93 €	7 861 808.94 €	102%



Les recettes du chapitre 13 « Atténuations de charges » sont constituées des remboursements sur salaires, montant difficile à estimer lors de la préparation budgétaire.

Au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », les recettes correspondent à la valorisation des travaux en régie des dépenses réalisées en fonctionnement.

Les travaux en régie ont permis en particulier de réaliser en 2025 :

- le ravalement des façades du centre de loisirs,
- la réalisation de potelets à la Halle aux grains et à la Mairie,
- une partie de la mise aux normes électriques de Bladé et des ateliers municipaux,

- le réaménagement du parking de la cantine
- des aménagements électriques au Bastion

Le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses », concerne principalement les redevances payées par les usagers au titre du musée, de la médiathèque, de la cantine ou du centre de loisirs.

Sur le chapitre 73 « impôts et taxes », le taux de réalisation s'élève à quasiment 100 %, les recettes de rôles supplémentaires ayant été estimées à un montant légèrement supérieur.

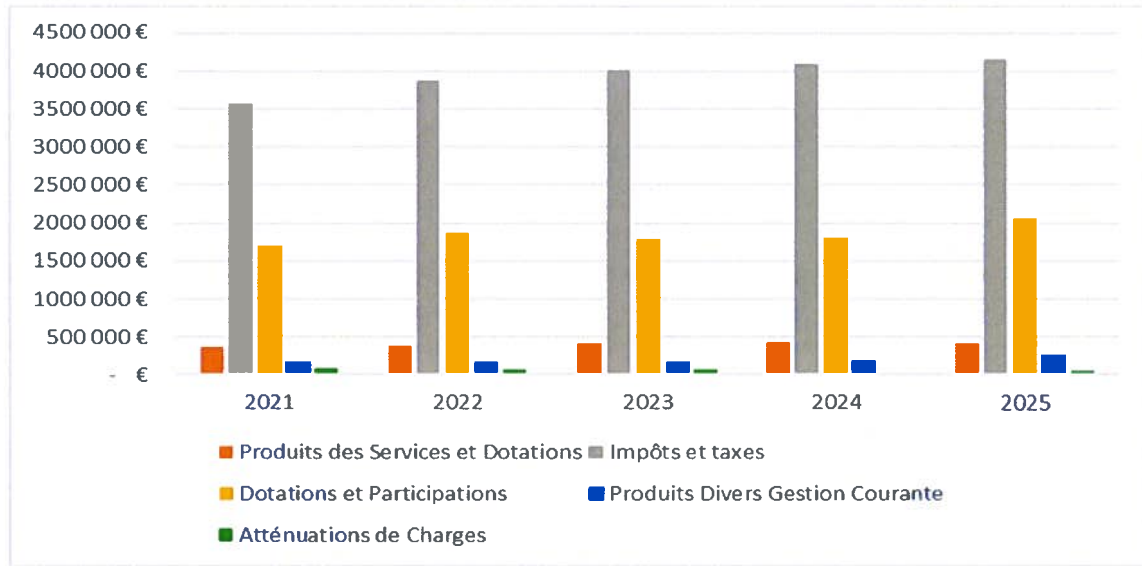
Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », les recettes ont été réalisées à 104 % des prévisions. Cela s'explique notamment par le versement de l'accompagnement financier Service Public Petite Enfance de 24.393,75 € qui n'était pas prévu au budget.

Le chapitre 75 constate principalement les loyers reçus et divers produits spécifiques : le surplus de réalisation concerne les revenus des immeubles, en particulier du Village des Brocs, à la hausse par rapport aux prévisions, ainsi que les indemnités versées par la société Kourbe relatives au retard de livraison du chantier de couverture des tennis.

En €	Prev budg 2025	Réalisé 2025	%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	813 422,93	813 422,93	100%
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	45 000,00	57 986,03	129%
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	18 000,00	18 305,00	102%
70321 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique	32 000,00	24 630,90	77%
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	6 000,00	5 828,77	97%
70328 - Autres droits de stationnement et de location	18 000,00	15 022,31	83%
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	30 000,00	29 550,73	99%
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	40 000,00	39 440,21	99%
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	115 000,00	-	0%
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	115 000,00	232 789,31	202%
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	-	107,50	
70871 - Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	-	2 336,00	
708721 - Remboursement de frais par BA et régies non dotés perso. morale	43 000,00	42 885,65	100%
70873 - Remboursement de frais par le CCAS/CIAS	500,00	-	0%
70878 - Remboursement de frais par des tiers	5 000,00	3 783,56	76%
722 - Production immobilisée - Immobilisations corporelles	100 000,00	98 803,79	99%
73111 - Impôts directs locaux	2 680 000,00	2 642 619,00	99%
73118 - Autres contributions directes	15 000,00	3 527,00	24%
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	120 000,00	221 816,00	185%
73141 - Acclise sur l'électricité	140 000,00	133 625,00	95%
73154 - Droits de place	20 000,00	19 824,88	99%
731732 - Prélèvement sur les produits des Jeux	370 000,00	321 748,00	87%
73211 - Attribution de compensation	673 000,00	672 891,63	100%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	46 400,00	46 499,12	100%
73221 - FNGIR	14 787,00	14 787,00	100%
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	60 000,00	59 769,00	100%
7323 - Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	25 000,00	25 297,45	101%
74111 - Dotation forfaitaire des communes	634 454,00	634 454,00	100%
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	740 833,00	740 833,00	100%
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	100 995,00	100 995,00	100%
742 - Dotations aux élus locaux	-	163,00	
74718 - Participations Etat - Autres	55 000,00	79 393,75	144%
74741 - Participations communes membres du GFP	39 000,00	38 944,28	100%
747888 - Autres	157 500,00	207 067,35	131%
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	172 970,00	172 970,00	100%
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	-	549,00	
74836 - Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	45 000,00	42 814,26	95%
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	15 000,00	16 242,00	108%
74888 - Autres attributions et participations	27 954,00	23 960,34	86%
752 - Revenus des Immeubles	170 000,00	193 192,18	114%
756 - Libéralités reçues	-	1 610,00	
75883 - Excédents sur opérations de gestion	-	0,53	
75888 - Autres produits divers de gestion courante	31 000,00	55 486,17	179%
761 - Produits de participations	-	255,31	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	3 900,00	3 900,00	100%
777 - Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	1 682,00	1 682,00	100%

Les recettes : évolution des recettes réelles hors financiers

en €	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des Services et Dot	357 234 €	373 389 €	4.52%	412 052 €	10.35%
Impôts et taxes	3 563 144 €	3 877 965 €	8.84%	4 014 725 €	3.53%
Dotations et Participations	1 697 924 €	1 850 796 €	9.00%	1 770 371 €	-4.35%
Produits Gestion Courante	156 019 €	162 959 €	4.45%	168 256 €	3.25%
Atténuations de Charges	79 167 €	60 493 €	-23.59%	62 255 €	2.91%
TOTAL	5 853 488 €	6 325 602 €	8.07%	6 511 021 €	1.61%



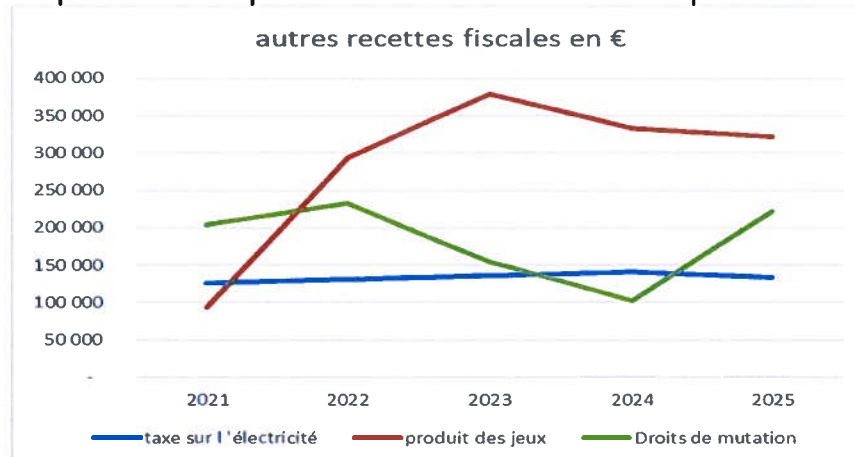
Sur cette période, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de 4.5%. Ces recettes restent rigides car elles sont en très grande partie dues aux dotations de l'Etat et aux péréquations verticales et horizontales.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par les **recettes fiscales** à hauteur de 60 %.

Celles-ci sont composées des *impôts locaux* pour 64 % environ, soit 2 646 146 € en 2025. La progression de ce poste est due exclusivement à la revalorisation des bases et à leur variation physique, les taux n'ayant pas augmenté.

Le produit de la fiscalité reversée (communauté de communes, FNGIR, FICP...) reste relativement stable et s'élève à 819 243 € en 2025.

Les autres recettes fiscales restent à un niveau élevé, en augmentation en 2025, du en particulier au produit des droits de mutation qui revient au niveau de 2020.





Les dotations et participations constituent le deuxième poste de recettes de fonctionnement (2 058 386 € en 2025), et en représentent 29,72 %

Ce poste est constitué majoritairement des diverses composantes de la DGF et constitue une ressource relativement stable sur la période.

Il est en nette progression en 2025 (+ 14,65 %), notamment via une très significative augmentation d'une part de DSR.

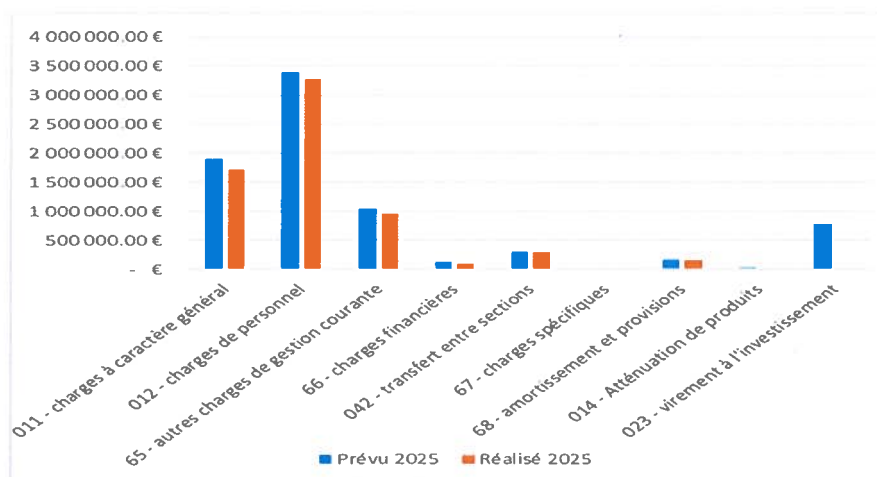
EVOLUTION DGF			
	2024	2025	
DOT FORFAITAIRE	636 553	634 454	-0.33%
DSR DOT BgCentre	372 066	400 124	7.54%
DSR DOT Perequation	117 087	140 308	19.83%
DSR DOT cible	-	200 401	
DSN	88 753	100 995	13.79%
	1 214 459	1 476 282	21.56%

Le produit des services et du domaine et divers produits de gestion courante représentent moins de 10 % des recettes de fonctionnement. Il est constitué principalement des revenus des immeubles (loyer gendarmerie, bastion...), les excédents sur opérations de gestion et les autres produits divers de gestion courante.

Les dépenses : l'exécution budgétaire

Les dépenses réelles ont été globalement réalisées à 93 % en 2025

en €	Prévu 2025	Réalisé 2025	%
011 - charges à caractère général	1 909 483.00 €	1 714 836.56 €	90%
012 - charges de personnel	3 392 720.00 €	3 277 975.88 €	97%
65 - autres charges de gestion courante	1 044 992.31 €	962 184.05 €	92%
66 - charges financières	132 800.00 €	107 208.12 €	81%
042 - transfert entre sections	304 419.65 €	298 027.13 €	98%
67 - charges spécifiques	3 000.00 €	215.66 €	7%
68 - amortissement et provisions	153 885.19 €	152 885.19 €	99%
014 - Atténuation de produits	25 200.00 €	17 796.00 €	71%
023 - virement à l'investissement	773 897.78 €	- €	0%
TOTAL	7 740 397.93 €	6 531 128.59 €	84%



011 – Charges à caractère général

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026



ID : 032-213202088-20260605-2026JUN05_227-DE

En €	Prev	Budg	Réalisé 2025 %
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	57 000,00	49 644,61	87,10%
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	273 000,00	242 604,34	88,87%
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles	68 000,00	67 566,97	99,36%
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	46 000,00	44 570,69	96,89%
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	189 900,00	191 578,54	100,88%
60624 - Fournitures non stockées - Produits de traitement	17 800,00	17 183,05	96,53%
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	56 650,00	45 382,00	80,11%
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	31 000,00	30 145,15	97,24%
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	59 800,00	59 001,67	98,67%
60633 - Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	45 000,00	33 882,21	75,29%
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	21 500,00	21 439,18	99,72%
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	24 950,00	18 575,84	74,45%
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	13 000,00	11 884,76	91,42%
60668 - Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutique	730,00	571,55	78,29%
6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	11 000,00	10 609,54	96,45%
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	55 000,00	51 996,72	94,54%
611 - Contrats de prestations de services	46 200,00	17 217,56	37,27%
6125 - Crédit-bail immobilier	183 000,00	183 173,00	100,09%
6132 - Locations immobilières	4 201,00	4 201,00	100,00%
61351 - Locations matériel roulant	9 000,00	6 304,62	70,05%
61358 - Autres locations mobilières	29 185,00	32 557,30	111,55%
61521 - Entretien et réparations sur terrains	15 000,00	15 272,64	101,82%
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	25 000,00	483,44	1,93%
615231 - Entretien et réparations sur voiries	11 000,00	-	0,00%
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	4 000,00	4 291,56	107,29%
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	33 515,00	33 065,90	98,66%
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	15 000,00	11 972,22	79,81%
6156 - Maintenance	82 592,00	73 659,33	89,18%
6161 - Primes d'assurances multirisques	41 900,00	41 813,81	99,79%
6168 - Autres primes d'assurance	102 150,00	96 307,33	94,28%
617 - Etudes et recherches	5 000,00	-	0,00%
6182 - Documentation générale et technique	900,00	1 200,97	133,44%
6184 - Versements à des organismes de formation	13 000,00	10 005,00	76,96%
6188 - Autres frais divers	12 000,00	9 814,94	81,79%
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	-	110,00	
62268 - Autres honoraires, conseils..	5 500,00	3 695,37	67,19%
6227 - Frais d'actes et de contentieux	14 000,00	8 440,00	60,29%
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 800,00	4 182,15	232,34%
6231 - Annonces et insertions	3 000,00	-	0,00%
6232 - Fêtes et cérémonies	48 600,00	43 126,23	88,74%
6233 - Foires et expositions	38 100,00	35 276,47	92,59%
6234 - Réceptions	9 690,00	6 301,24	65,03%
6236 - Catalogues et imprimés	29 250,00	34 570,53	118,19%
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	2 460,00	1 575,29	64,04%
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	28 100,00	23 855,00	84,89%
6251 - Voyages, déplacements et missions	3 000,00	326,70	10,89%
6261 - Frais d'affranchissement	6 500,00	6 523,57	100,36%
6262 - Frais de télécommunications	21 000,00	21 135,95	100,65%
627 - Services bancaires et assimilés	500,00	43,33	8,67%
6281 - Concours divers (cotisations...)	33 190,00	28 686,74	86,43%
6282 - Frais de gardiennage	800,00	800,28	100,04%
6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 100,00	-	0,00%
62878 - Remboursements de frais à des tiers	1 000,00	1 093,00	109,30%
6288 - Autres services extérieurs	30 500,00	28 578,00	93,70%
63512 - Taxes foncières	26 500,00	27 591,00	104,12%
63513 - Autres impôts locaux	-	404,00	
6378 - Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 920,00	544,27	28,35%
TOTAL	1 909 483,00	1 714 836,56	89,81%

Les « charges à caractère général » ont été réalisées à près de 90%, elles restent maîtrisées.

La sous-réalisation provient en particulier :
 - du montant prévu pour les dépenses d'électricité dont le volume de consommation et la variation du coût sont difficiles à appréhender

- des achats dont la réalisation reste inférieure aux prévisions, en particulier les fournitures de voirie, administratives etc.,
- des travaux d'entretien des fossés prévus mais réalisés par le SIVOM

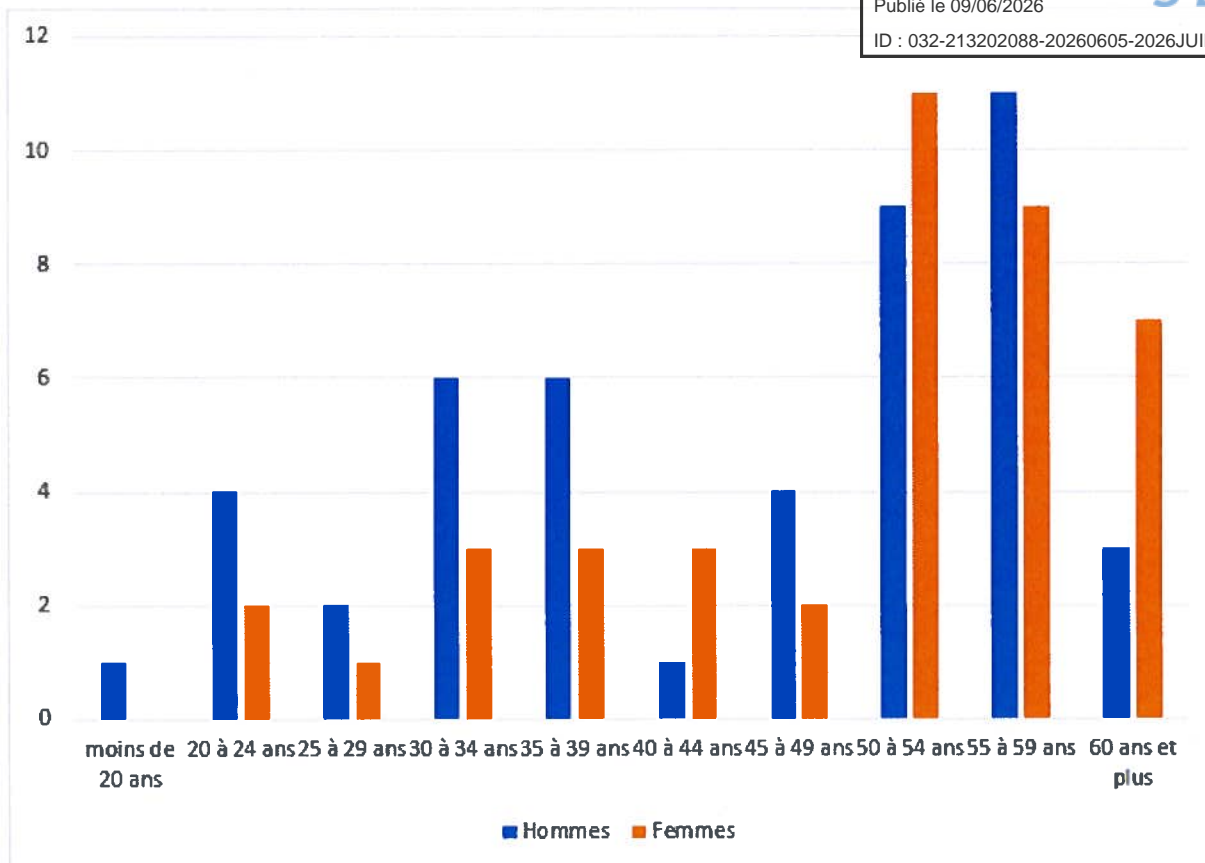
012 – Charges de personnel

En €	Prev Budg 2025	Réalisé 2025	%
6218 - Autre personnel extérieur	11 020,00	8 052,10	73,07%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	10 200,00	9 793,77	96,02%
6333 - Particip. des employeurs à la formation professionnelle continue	6 000,00	-	0,00%
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	53 000,00	49 697,17	93,77%
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 200,00	5 875,45	94,77%
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	1 607 200,00	1 548 703,73	96,36%
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	6 600,00	4 154,48	62,95%
64113 - Personnel titulaire - NBI	11 100,00	9 310,55	83,88%
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	284 500,00	278 826,04	98,01%
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	317 000,00	319 262,38	100,71%
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	1 400,00	230,65	16,48%
64136 - Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi	300,00	1 999,82	666,61%
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	34 900,00	39 326,22	112,68%
64168 - Autres emplois aidés	35 700,00	37 020,65	103,70%
6417 - Rémunérations des apprentis	2 000,00	1 718,93	85,95%
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	382 500,00	373 845,84	97,74%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	554 000,00	547 564,06	98,84%
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	16 000,00	15 703,10	98,14%
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	11 000,00	10 518,00	95,62%
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	-	29,22	
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	6 000,00	8 057,58	134,29%
64731 - Allocations de chômage versées directement	6 700,00	7 682,14	114,66%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	120,00	12,00%
6478 - Autres charges sociales diverses	8 100,00	-	0,00%
6488 - Autres	20 300,00	484,00	2,38%
TOTAL	3 392 720,00	3 277 975,88	96,62%

Les charges de personnel ont été réalisées à 96,62 %. Un réajustement lors de la décision modificative a permis d'ajuster les prévisions.

Répartition des effectifs en 2025 :

Grade	Nb d'agents	ETP	Homme	Femme	
Agents sans grade	20	17,09	11	9	
Adjoint administratif	2	2		2	
Adjoint administratif ppal 1° cl	9	8,8		9	
Adjoint administratif ppal 2° cl	2	1,57		2	
Adjoint d'animation	3	2,4		3	
Adjoint d'animation ppal 1° cl	1	0,89		1	
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	1	1		1	
Adjoint du patrimoine ppal 1° cl	1	1		1	
Adjoint technique	18	14,08	16	2	dt 2 dispo
Adjoint technique ppal 1° cl	8	7,8	6	1,8	
Adjoint technique ppal 2° cl	8	7,8	3	5	
Agent de maîtrise	7	7	7		
Agent de maîtrise principal	1	1	1		
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	4	3,6		4	
Attaché principal	1	1		1	
Gardien-Brigadier	1	0	1		dt 1 dispo
Rédacteur principal 2° cl.	1	1		1	
TOTAL	88	78,03	45	42,8	



65 – Autres charges de gestion courante

	En €	Prev Budg 2025	Réalisé 2025	%
6525 - Frais d'inhumation		2 689.00	2 689.00	100.00%
65311 - Indemnités de fonction (élus)		80 300.00	78 580.41	97.86%
65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)		2 000.00	27.88	1.39%
65313 - Cotisations de retraite (élus)		3 400.00	3 294.84	96.91%
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)		6 900.00	6 919.96	100.29%
65315 - Formation (élus)		2 000.00	95.00	4.75%
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)		100.00	89.53	89.53%
6541 - Créances admises en non-valeur		2 500.00	615.61	24.62%
6542 - Créances éteintes		2 000.00	-	0.00%
6553 - Service d'incendie		147 736.51	147 736.51	100.00%
65568 - Autres contributions		271 426.80	209 912.39	77.34%
6558 - Autres contributions obligatoires		70 000.00	70 928.39	101.33%
6568 - Autres participations		3 010.00	3 009.90	100.00%
657363 - Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS		125 000.00	125 000.00	100.00%
657364 - Subventions de fonctionnement à la caisse des écoles		9 200.00	8 800.00	95.65%
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		221 500.00	217 809.00	98.33%
65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage		21 670.00	17 188.17	79.32%
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés		20 060.00	15 408.30	76.81%
65888 - Autres charges diverses de gestion courante		53 500.00	54 079.16	101.08%
TOTAL		1 044 992.31	962 184.05	92.08%

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 962 184,05 € en 2025, le taux d'exécution étant de 92%.

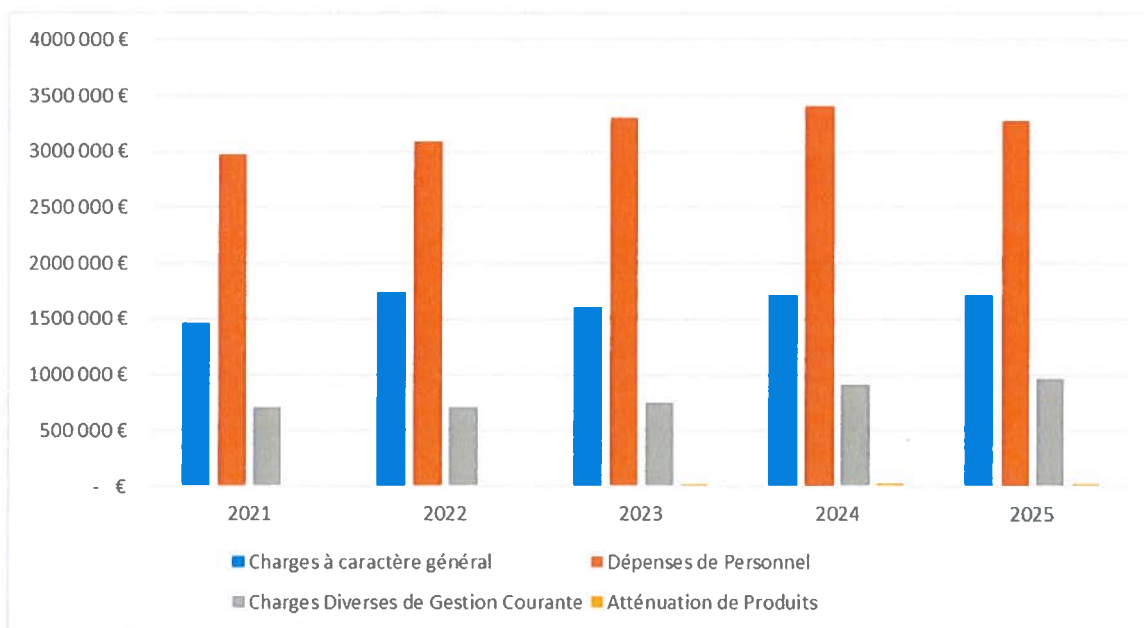
Y sont regroupées d'une part les indemnités des élus, et d'autre part les contributions et subventions versées par la Commune à divers organismes, en particulier

- la contribution au SDIS, en progression de 3,57 %,
- la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées,
- les subventions aux associations et aux caisses des écoles,
- notre participation au Sidel, au syndicat des 3 vallées pour la fourrière animale et au SIVOM pour l'entretien de la voirie.

L'ensemble des postes présente un taux de réalisation de près de 100%, excepté le poste « autres contributions » : en effet l'intégralité du coût des voiries réalisées par le SIVOM n'a pas été appelée sur 2025, le programme sera soldé sur 2026.

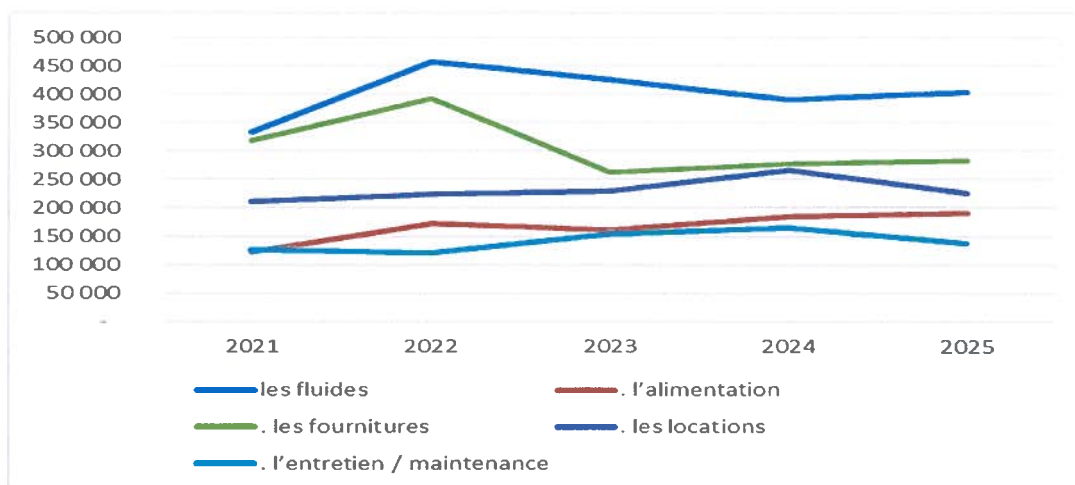
Les dépenses : évolution des dépenses réelles hors financières et exceptionnelles

en €	2021	2022	2023	2024	2025				
Charges à caractère général	1 456 918 €	1 736 761 €	19.21%	1 603 954 €	-7.65%	1 715 017 €	6.92%	1 714 836 €	-0.01%
Dépenses de Personnel	2 977 143 €	3 091 994 €	3.86%	3 302 571 €	6.81%	3 408 194 €	3.20%	3 277 975 €	-3.82%
Charges de Gestion Courante	712 481 €	711 376 €	-0.16%	754 835 €	6.11%	912 670 €	20.91%	962 184 €	5.43%
Atténuation de Produits	10 537 €	3 952 €	-62.49%	18 975 €	NS	30 616 €	61.35%	17 796 €	-41.87%
TOTAL	5 157 079 €	5 544 083 €	7.50%	5 680 335 €	2.46%	6 066 497 €	6.80%	5 972 791 €	-1.54%



Les charges de fonctionnement progressent de façon globale de 4% en moyenne avec une stagnation en 2025, évolution comparable à celle des recettes.

La variation des **charges à caractère général** est essentiellement d'origine externe, à savoir l'envolée du prix des matières premières et de l'inflation, progression limitée grâce à une bonne maîtrise des consommations d'énergie.



Par ailleurs, la consommation des fournitures travaux d'investissement en régie peut varier de façon annuelle, et des possibilités d'inscription de ces dépenses d'investissement.

Les charges de personnel progressent de façon irrégulière sur la période en fonction des décisions de la collectivité mais surtout des décisions prises par le gouvernement ces dernières années. Les effectifs sont restés relativement stables depuis 2021.

Ainsi, la progression entre 2021 et 2025, des charges de personnel, s'élève environ à 2.5% par an, ce qui reste maîtrisé.

On constate toutefois une baisse significative en 2025 compte tenu de postes non pourvus sur cet exercice et de départs non remplacés.

En ce qui concerne les charges de gestion courante, outre les charges relatives aux indemnités des élus, qui ne progressent que mécaniquement, sont mandatées sur cet agrégat diverses participations à des organismes tiers dont nous ne maîtrisons pas l'évolution (SIVOM, SDIS...). S'ajoutent à cela des dépenses qui, si elles étaient faites en interne seraient inscrites en investissement (travaux sur éclairage, sur la voirie...).

2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025	
RECETTES	1 177 680.07
DEPENSES	1 370 603.14
RESULTAT de l'exercice	-192 923.07
DEFICIT REPORTE de N-1	-311 483.31
RESULTAT A REPORTER SUR BP 2026	-504 406.38
RAR 2025 RECETTES	436 816,98
RAR 2025 DEPENSES	409 373,64
RESULTAT RAR 2025	27 443,34
RESULTAT GENERAL	-476 963,04

Le résultat de clôture de la section d'investissement, intégrant les résultats antérieurs et le solde des restes à réaliser, présente un déficit de 476 963.04 €.

LES DÉPENSES

	Total Prévu	Réalisé	
001 - Solde d'exécution reporté	311 483,31	311 483,31	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert	101 682,00	100 485,79	98,82%
16 - Emprunts et dettes assimilées	540 000,00	539 901,81	99,98%
20 - Immobilisations incorporelles	77 000,00	591,05	0,77%
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00	6 506,35	65,06%
21 - Immobilisations corporelles	1 392 319,53	722 542,14	51,89%
4541101 - MISE EN SECURITE SARDAC	576,00	576,00	100,00%
TOTAL	2 433 060,84	1 682 086,45	69,13%

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à réelles de l'exercice présentent cette année un taux de réalisation de 63% :

Au chapitre 204 « subventions d'équipement » les montants correspondent aux aides complémentaires dans le cadre de la nouvelle OPAH.

Au chapitre 21 « immobilisations corporelles », les dépenses se sont élevées en 2025 à 722 542 €.

Les travaux ont été réalisés pour :

- 275 000 € pour la rénovation des remparts de la Tour du Bourreau,
- 78 000 € pour achat de matériels pour divers chantiers et travaux en régie (illuminations de Noël, bâche incendie à la zone de Naudet, changement de pompes et de chauffages, matériel électrique mise aux normes (ateliers, Bastion...) aménagement du cimetière Saint Gervais (cavernes), sonorisation de la salle de la Comédie, chauffage des serres, moquette escalier Mairie...)
- 72 000 € pour l'aménagement du bassin versant Foissin
- 41 550 € pour les travaux urgents sur la voûte d'une chapelle de la cathédrale
- 40 000 € d'achat de divers matériels pour le fonctionnement des services et réparations (ordinateurs, écoles, police municipale, outillage etc.)
- 31 000 € pour l'achat de panneaux (adressage)
- 27 700 € pour consolider le plafond de la cantine
- 27 900 € pour la sécurisation de la Baie 15 de la cathédrale
- 13 000 € pour l'aménagement du City stade
- 13 000 € pour le lancement des travaux sur la Maison des aînés (maîtrise d'œuvre)
- 11 800 € pour la sécurisation des bâtiments publics
- 6 200 € pour des travaux au cinéma, dont la climatisation

Restes à réaliser (voir annexe)

Les dépenses engagées et non réalisées font l'objet d'un report sur le budget 2026 ; elles sont principalement constituées par :

- les études de diagnostics de la cathédrale et de la faisabilité de la piscine pour respectivement 35 000 et 30 700 €,
- le solde des travaux de Foissin pour 15 500 €,
- le solde des travaux sur les remparts de la Tour du Bourreau pour 30 700€,
- le solde des matériels pour travaux en régie pour 16 000 €,
- les crédits pour l'achat de terrains pour 19 500€, dont Foissin,
- les crédits relatifs à l'achat du véhicule électrique livré début 2026 pour 29 700 €,
- les crédits engagés pour le démarrage de la Maison des aînés (20 800 €), les toilettes publiques place Descamps (2 400 €), la réparation de la Baie 15 (98 600 €) et de la Vidéo Protection (85 000€)

LES RECETTES

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 032-213202088-20260605-2026JUIIN05_227-DE



	Total_Prévu		
021 - Virement de la section de fonctionnement	773 897,78	-	0,00%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- 3 900,00	-	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert	304 419,65	298 027,13	97,90%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	373 957,60	368 442,24	98,53%
13 - Subventions d'investissement	523 246,55	249 771,44	47,73%
16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	250 000,00	55,56%
27 - Autres immobilisations financières	11 439,26	11 439,26	100,00%
TOTAL	2 433 060,84	1 177 680,07	48,40%

Les recettes réelles d'investissement ont connu un taux de réalisation de près de 65% %. L'ensemble des postes connaît une bonne réalisation, celui de l'emprunt se situant à 55% dans la mesure où il n'a pas été nécessaire de mobiliser la totalité de l'emprunt inscrit au budget. De même, les subventions reçues sont inférieures aux prévisions, mais suivent le niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

Le **FCTVA**, d'un montant de 136 502.76 €, représente 15 % des recettes réelles.

Les subventions perçues représentent 30 % des recettes réelles réalisées. Elles sont appelées au fur et à mesure de la réalisation des opérations.

Pour 2025 elles ont atteint 249 771 € principalement au titre des travaux du jardin du Hountaner (129 000 €), de l'achat de la Maison des Aînés (CCLG 65 000 €), de la réhabilitation des remparts de la Tour du Bourreau (DETR 22 500 €), de la consolidation de la voûte de la Cathédrale (UDAP 17 900€), de la cantine (solde DETR 6 800€), de la mise en sécurité des bâtiments communaux (solde DETR 2.600€ et FIPD 2 700 €) et du City Stade (solde DETR 3600 €),

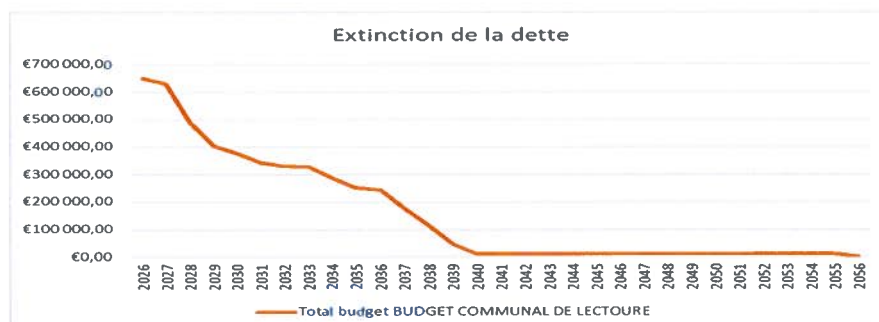
Restes à réaliser (voir annexe)

Les subventions et recettes certaines non perçues feront l'objet d'un report au budget 2026 : elles concernent principalement l'étude sanitaire de la cathédrale (14 800 €), le City Stade (ANS 25 400 €), la Maison des Aînés (DETR 31 000 € et CCLG 26 000 €), la Baie n° 15 (DETR 20 600€) et la Tour du Bourreau (DETR 62 500€ et CCLG 46 500 €).

LES EMPRUNTS

L'encours de dette diminue progressivement chaque année, pour atteindre 4 265 065 € fin 2025.

- Graphe de désendettement – commune



La dette de la commune est constituée au 31/12/2025 de 18

- 7 auprès du Crédit Agricole
- 6 auprès de la SFIL-CAFIL- DEXIA
- 1 auprès de la Caisse des Dépôts
- 1 auprès de la Banque des Territoires - CDC
- 2 auprès de la Caisse d'Épargne
- 1 auprès de la Banque Populaire

Les 3 emprunts à taux variables arrivant à échéance en 2027 et 2028.

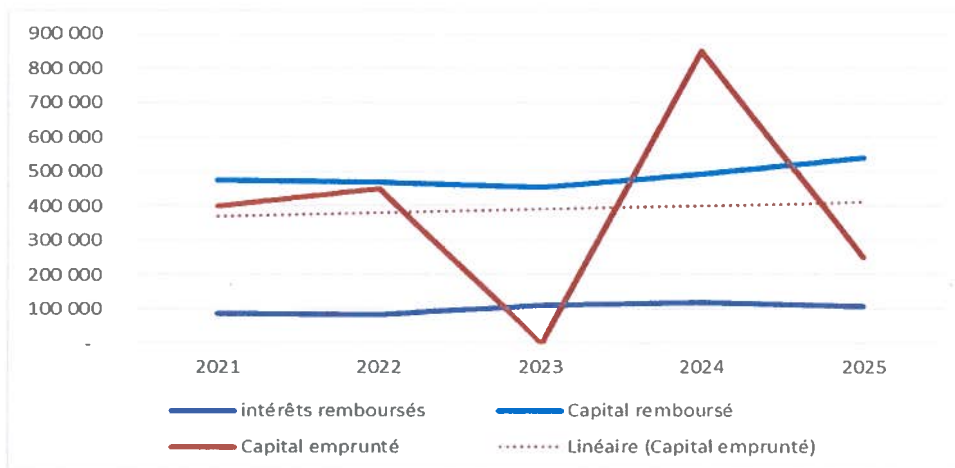
En recettes,

La commune a mobilisé un emprunt de 250 000 € en 2025, à taux variable, basé sur le LA + 60pdb.

En dépenses,

le remboursement des emprunts s'est élevé en 2025 à :

- 539 901 €, en capital
- 107 208 €, en intérêts



ANALYSE « BUDGET VERT »

Comme il a été indiqué lors des orientations budgétaires, la France a mis en place une *budgetisation verte* pour classer les dépenses budgétaires et fiscales en fonction de l'impact qu'elles ont sur l'environnement. Ces dispositions s'appliquent aux collectivités locales.

Pour 2024, seul l'axe 1 « atténuation du changement climatique » était obligatoire avec 17 comptes de la section investissement concernés, notamment ceux pour les bâtiments scolaires, les terrains bâtis, les réseaux et installations de voirie, les constructions en cours ou encore le matériel et transport ferroviaire.

Pour 2025, il convient de rajouter à l'analyse l'axe 6 « Biodiversité » et prendre en considération tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt.

Le budget vert doit se présenter sous la forme de tableaux, en annexe du CFU :

Les dépenses des imputations devant faire l'objet d'une cotation ont été classées de la manière suivante, conformément aux directives nationales :

- **Non cotées** : dépenses dont la cotation exigerait de pour en identifier l'impact (câblages, installations de s € et Axe 6 = 2 136 €
- **Neutres** : dépenses dont l'impact sur l'environnement est a priori nul (travaux divers qui ne génèrent pas de gains énergétiques, pas d'emploi de matériaux spécifiques type biosourcés...) pour l'axe 1, et n'ont pas d'impacts significatifs sur la biodiversité (ou qui sont alignées sur la réglementation ou sur ce que la littérature définit comme de « bonnes pratiques »), et aboutissent à une équivalence écologique entre les pertes et les gains en biodiversité pour l'axe 2.

Il s'agit ici de la plupart de nos dépenses, sur les 2 axes

Axe 1 = 543 341 € et Axe 6 = 648 378 €

- **Défavorables** : sont classées dans cette rubrique pour l'axe 1 les dépenses relatives au chauffage de la serre et à l'achat de camion pour les services techniques compte tenu de ses émissions
Axe 1 = 50 481 €

- **Favorables** : sont classées dans cette rubrique les dépenses qui permettent d'obtenir une atténuation du changement climatique pour l'axe 1 et qui permettent d'obtenir un impact « favorable » direct sur la biodiversité (actions de désartificialisation, de dépollution, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de renaturation ou encore d'amélioration de la gestion des ressources naturelles pour l'axe 2

Axe 1 = 129 042 € (rénovations thermique centre de loisirs, passage en LED de bâtiments communaux ...) et Axe 6 = 79 124 € (jardin du Hountaner...)

- LES RATIOS

	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 428,59	1 423,60
Produit des impositions directes/population		613,28
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 525,96	1 612,42
Dépenses d'équipement brut/population	242,42	190,88
Encours de dette/population	1 051,23	989,8
DGF/population	280,29	342,6
personnel/DRF	55,06%	53,44%
DRF+remb kal/RRF	101,03%	96,06%
Dépenses d'équipement brut/RRF		10,50%
Encours de dette/RRF	68,80%	61,39%
taux épargne brute	6,38%	11,71%
taux épargne nette	-1,03%	3,94%
Encours de dette/épargne B	10,8	5,24
population	4333	4309

Il est à noter que la commune présente une évolution favorable de l'ensemble de ses ratios de gestion, en particulier le taux d'épargne brute, ainsi que la capacité de désendettement, qui repasse bien au-delà des seuils d'alerte.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 032-213202088-20260605-2026JUN05_227-DE

Le CFU 2025 et ses annexes, tel que prévu par l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont joints à la présente délibération.

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Budget communal, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n° 4 est approuvée à l'unanimité.*

L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 généralise le CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Dans la poursuite des actions déjà engagées en matière de modernisation de ses outils de gestion, la commune avait décidé de passer à la nomenclature M57 développée pour l'exercice 2024 et par cohérence, elle a aussi décidé de présenter le CFU dès l'exercice 2024.

Le CFU est un document de synthèse se substituant au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

La mise en place du CFU, vise plusieurs objectifs dont favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Par opposition au budget primitif (BP), le CFU permet de rapprocher les prévisions des réalisations effectives. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Le CFU de l'exercice 2025 du budget annexe « Assainissement » est soumis à l'approbation de l'assemblée. Ce budget annexe est assujéti à la TVA.

La section d'investissement

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025	
RECETTES	160 333,90 €
DEPENSES	170 247,00 €
RESULTAT de l'exercice	- 9 913,10 €
Résultat REPORTE de N – 1	5 619,64 €
RESULTAT A REPORTER SUR BP 2026	- 4 293,46 €
RAR 2025 RECETTES	0
RAR 2025 DEPENSES	0
RESULTAT RAR 2025	0
RESULTAT GENERAL	- 4 293,46 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement
antérieurs et le solde des restes à réaliser, présente un déficit

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2025 à 170 247,00 €
détaillés comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2025	CFU 2025
Dépenses		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	92 309.84 €	90 880.84 €
139111 - Agence de l'eau		36 154.70 €
13912 - Régions		12 543.42 €
13913 - Départements		10 564.45 €
13918 - Autres		31 618.27 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	79 713.00 €	79 366.16 €
1641 - Emprunts en euros		77 653.33 €
1678 - Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières		1 712.83 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	10 000.00 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	430 000.16 €	0.00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	430 000.16 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES	612 023.00 €	170 247.00 €

Les dépenses au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section »
correspondent à l'amortissement des subventions perçues les années antérieures.

Le capital de la dette a été payé au chapitre 16 « Emprunts et dettes
assimilés ».

Le financement de ces dépenses d'investissement s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2025	CFU 2025
Recettes		
021 - Virement de la section d'exploitation	436 403.36 €	0.00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	436 403.36 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	170 000.00 €	160 333.90 €
28031 - Amortissements des frais d'études		1 568.75 €
28131 - Bâtiments		15 441.67 €
28138 - Autres constructions		0.00 €
28151 - Installations complexes spécialisées		36 435.15 €
28153 - Amort. installations à caractère spécifique		105 215.33 €
28156 - Amort. matériel spécifique d'exploitation		1 673.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
1068 - Autres réserves	0.00 €	0.00 €
Total Recettes	606 403.36 €	160 333.90 €

Les recettes au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section »
correspondent à l'amortissement des immobilisations.

La section d'exploitation :

RESULTAT D'EXPLOITATION 2025	
RECETTES	331 374.04 €
DEPENSES	220 159.08 €
RESULTAT de l'exercice	111 214.96 €
EXCEDENT REPORTE de N-1	476 463.75 €
RESULTAT A REPORTER SUR BP 2026	587 678.71 €

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, intégrant l'excédent reporté antérieur, présente un excédent de **587 678,71 €**.

Les dépenses :

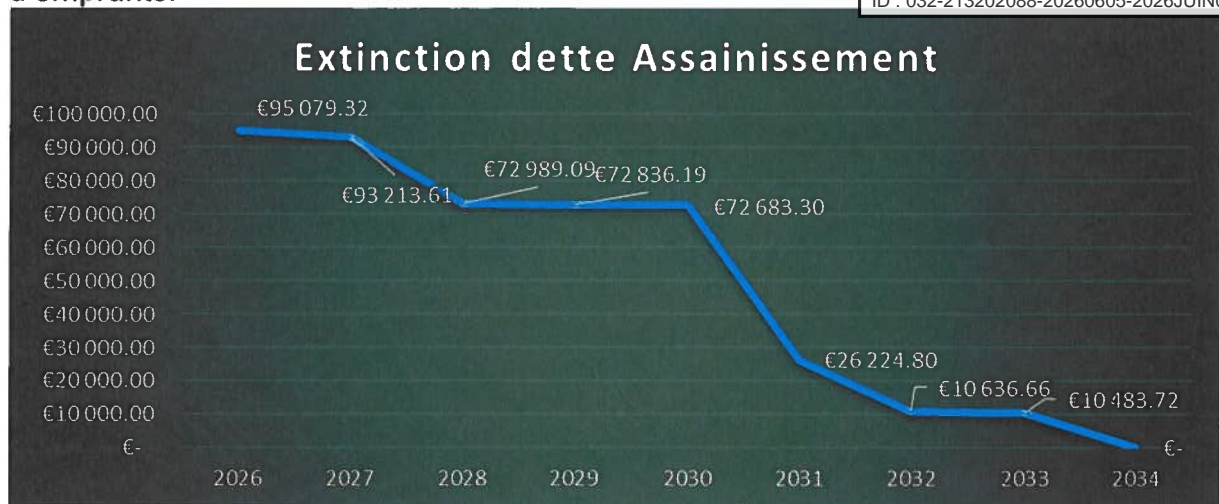
Les prévisions de dépenses réelles d'exploitation ont été réalisées à 34 %, les charges à caractère général n'ayant que peu été impactées.

FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025
Dépenses		
011 - Charges à caractère général	89 668.23 €	2 030.00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement		0.00 €
61523 - Entretien et réparations réseaux		0.00 €
6226 - Honoraires		2 030.00 €
6228 - Divers		0.00 €
6356 - Redevance occupation domaine public national		0.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	43 000.00 €	42 885.65 €
6218 - Autre personnel extérieur	43 000.00 €	42 885.65 €
023 - Virement à la section d'investissement	436 403.36 €	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	436 403.36 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	170 000.00 €	160 333.90 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	170 000.00 €	160 333.90 €
66 - Charges financières	19 702.00 €	14 909.53 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance		15 564.75 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE		-655.22 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000.00 €	0.00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000.00 €	0.00 €
Total Dépenses	778 773.59 €	220 159.08 €

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » concerne des dépenses d'honoraires pour la saisie des données et traitement du RPQS.

Au chapitre 012 « charges de personnel », a été remboursé au budget principal le coût de la mise à disposition du personnel communal administratif et technique pour une année.

Au chapitre 66 « Charges financières » ont d'emprunts.



Les recettes :

FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025
Recettes		
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	476 463.75 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	476 463.75 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	92 309.84 €	90 880.84 €
777 - Quote-part des subventions d'inv. virées au résultat de l'exercice	92 309.84 €	90 880.84 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	210 000.00 €	240 493.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	210 000.00 €	240 493.00 €
Total Recettes	778 773.59 €	331 373.84 €

Les recettes réelles d'exploitation de l'exercice ont été réalisées à plus de 100%.

En effet, la redevance reversée par la SAUR pour 2025 est supérieure aux prévisions, sachant que ce produit d'exploitation était plutôt orienté à la baisse antérieurement.

Les écritures au chapitre 042 correspondent à l'amortissement de subventions.

Le CFU 2025 et ses annexes, tel que prévu par l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, sont joints à la présente délibération.

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le comptable public, du SGC de Condom, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire, en précisant que le CFU n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal ;
- d'approuver le CFU 2025 du Budget Annexe Assainissement tel qu'il est détaillé dans la présente délibération.

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n° 5 est approuvée à l'unanimité.

**Objet : Budget Annexe Lotissement - Proposition d'approbation
Unique (CFU) exercice 2025**

L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 généralise le CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Dans la poursuite des actions déjà engagées en matière de modernisation de ses outils de gestion, la commune avait décidé de passer à la nomenclature M57 développée pour l'exercice 2024 et par cohérence elle a aussi décidé de présenter le CFU dès l'exercice 2024.

Le CFU est un document de synthèse se substituant au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

La mise en place du CFU, vise plusieurs objectifs dont favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Par opposition au budget primitif (BP), le CFU permet de rapprocher les prévisions des réalisations effectives durant l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Le CFU de l'exercice 2025 du budget annexe « Lotissement du Couloumé Vert » est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour le budget annexe « Lotissement du Couloumé Vert », on constate sur l'exercice 2025 la vente des 11 lots restants au « Groupe MAUROUX », approuvée par délibération en date du 16 septembre 2024 pour un montant de 223 098 €.

Ce budget présentait un résultat déficitaire de 340 159,93 € fin 2024. L'exécution 2025 se présente comme suit :

Libellés	Recettes Réal + ordre	Dépenses Réal + ordre	Résultats de l'exercice
Section d'investissement	117 061,92 €	340 159,93 €	-223 098,01 €
Section de fonctionnement	223 098,01 €	117 061,92 €	106 036,09 €

Compte tenu des ventes réalisées sur l'exercice, le résultat déficitaire définitif de ce budget annexe est ramené à 117 061,92 € fin 2025. Il sera à clôturer en 2026.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 et ses annexes, tel que prévu par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, sont joints à la présente délibération.

Monsieur l'adjoint au maire propose ainsi à l'assemblée

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 032-213202088-20260605-2026JUN05_227-DE



- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le SGC de Condom, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire, en précisant que le CFU n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal ;
- d'approuver le CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement tel qu'il est détaillé dans la présente délibération.

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n° 6 est approuvée à l'unanimité.*

Xavier Ballenghien reprend sa place au sein de l'assemblée.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice 2025 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	517 257,42 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	813 422,93 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	A + B	1 330 680,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution – Compte 001 (avec les résultats antérieurs)	C	-504 406,38 €		
Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	D	27 443,34 €
Dépenses	Recettes			
409 373,64 €	436 816,98 €			
Déficit de financement à la section d'investissement	C + D	-476 963,04 €		

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée d'affecter au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	F	476 963,04 €
2 – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	A + B - F	853 717,31 €

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n° 7 est approuvée à l'unanimité.*

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

SECTION D'EXPLOITATION

Résultats de l'exercice 2025 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	111 214,96 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	476 463,75 €
Résultat d'exploitation cumulé au 31/12/2025	A + B	587 678,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	-4 293,46 €
Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	D
Dépenses	Recettes		
0 €	0 €		
EXCEDENT de la section d'investissement		C + D	-4 293,46 €

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée d'affecter au budget 2026, le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

– Affectation au 1068 investissement	C + D	4 293,46 €
– le surplus est affecté en recettes d'exploitation et porté sur la ligne budgétaire 002 « Résultat d'exploitation reporté »	(A + B) - (C+D)	583 385,25 €

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n° 8 est approuvée à l'unanimité.*

Objet : Budget Annexe Lotissement
Proposition d'affectation du résultat - exercice 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice 2025 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	106 036,09 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	A + B	106 036,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	- 223 098,01 €
---	---	-----------------------

Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	D	0 €
Dépenses	Recettes			
0 €	0 €			

Déficit de financement à la section d'investissement	C + D	- 223 098,01 €
---	--------------	-----------------------

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée d'affecter au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	F	106 036,09 €
	A + B - F	-117 061,92 €

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer, la question n° 9 est approuvée à l'unanimité.

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier

Par délibération en date du 18 septembre 2023, la commune a adopté les dispositions de passage à la nomenclature M57, ainsi que son règlement budgétaire et financier (RBF) pour la durée du mandat.

Celui-ci fixe les principales règles et procédures auxquelles la collectivité se conforme et les fait connaître avec exactitude pour référentiel commun.

Il précise en particulier les règles :

- des amortissements
- des versements de subventions
- de gestion pluriannuelle
- de fongibilité des crédits
- de gestion des dépenses imprévues

Conformément à l'article L1612-30 du CGCT, l'assemblée délibérante doit établir son règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement.

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée d'adopter le RBF tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n° 10 est approuvée à l'unanimité.

En 2026, année de renouvellement des organes délibérants, les taux des impositions directes perçues au profit des collectivités locales doivent être votés avant le 30 avril (1639 A du code général des impôts), dont l'état 1259 est annexé à la présente délibération.

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée de maintenir les taux inchangés pour l'exercice 2026 et d'approuver donc les taux d'imposition de l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière (bâti) : 66,20 %
- taxe foncière (non bâti) : 118,55 %
- taxe Habitation (résidences secondaires et locaux meublés non habitation principale...) : 16,07%

Xavier Ballenghien est surpris de voir qu'il n'y ait pas de proposition de baisse des taux comme l'a parfois suggérée l'opposition lors de la précédente mandature.

Julien Pellicer lui rappelle qu'il avait effectivement proposé de le faire en 2019 et 2020, pour la campagne électorale et notamment baisser une partie de la taxe foncière non bâtie, Lecture étant assez élevée par rapport aux communes de même strate.

Il précise qu'en grande partie, cette taxe est payée par les agriculteurs et qu'effectivement, lors de ce dernier mandat, elle a beaucoup augmenté dans les communes de plus de 3500 habitants.

Il confirme qu'il n'est pas prévu de baisser les taux cette année, mais l'année prochaine se posera la question de faire une révision.

Il rappelle également que beaucoup de communes touristiques ont augmenté la taxe d'habitation, une réflexion sera également menée pour 2027.

En tout état de cause, il confirme que les taux ne seront ni baissés, ni augmentés cette année.

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n° 11 est approuvée à l'unanimité.*

Objet : Budget Principal - Budget Primitif

Le rapport relatif au vote du Budget Primitif 2026, qui s'inscrit dans le droit fil des orientations budgétaires présentées lors de la séance du 23 Février, est soumis à votre appréciation. La maquette ci-annexée détaille les montants affectés à chaque ligne budgétaire ainsi que les résultats de l'exercice 2025.

- Ce budget s'équilibre globalement en dépenses et en recettes :
- à 7 892 172,00 € pour la section de fonctionnement,
 - à 2 676 472,02 € pour la section d'investissement.

Monsieur l'adjoint au maire rappelle à l'assemblée les principes, qui ont été retenus pour son élaboration :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- la prise en compte des résultats de l'exercice et des restes à réaliser 2025,
- le gel des taux de fiscalité,
- la maîtrise du stock de dette

SECTION D'INVESTISSEMENT

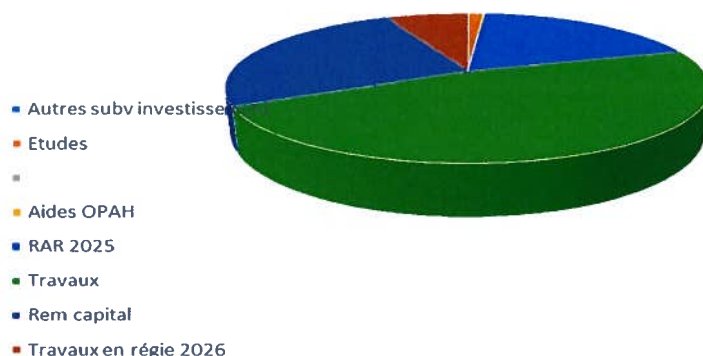
Vue d'ensemble de la section en €

DEPENSES			RECETTES		
13918	Autres subv investi	1 682,00 €	13/16	RAR 2025	436 816,98 €
20	Etudes	25 000,00 €	13	Subventions	240 563,00 €
20	RAR 2025	69 103,90 €	1641	Emprunt 2026	400 000,00 €
204	Aides OPAH	4 000,00 €	10222	FCTVA	120 000,00 €
21	RAR 2025	340 269,74 €	10228	Taxe aménagement	10 000,00 €
21	Travaux	1 028 510,00 €	27	Autres immo. Financières	11 500,00 €
1641	Rem capital	553 500,00 €	28	Amortissement immo	270 000,00 €
042/21	Travaux en régie 2026	150 000,00 €	021	Virement du fonct	710 629,00 €
001	Résultat investissement	504 406,38 €	1068	Affectation du résultat de fonct	476 963,04 €
TOTAL		2 676 472,02 €	TOTAL		2 676 472,02 €

LES DEPENSES en €

DEPENSES		
13918	Autres subv investissement	1 682,00 €
20	Etudes	25 000,00 €
204	Aides OPAH	4 000,00 €
20/21	RAR 2025	409 373,64 €
21	Travaux	1 028 510,00 €
1641	Rem capital	553 500,00 €
042/21	Travaux en régie 2026	150 000,00 €
TOTAL		2 172 065,64 €

Dépenses investissement hors reprise des résu



Les inscriptions budgétaires proposées en investissement concernent :

Un poste « études » pour 25 000 €

Il s'agit de diagnostics techniques complémentaires nécessaires à la réalisation du Programme technique détaillé de la piscine municipale.

Des subventions d'équipement versées pour 4 000 €

Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle dans le cadre de notre politique d'accompagnement de l'OPAH.

L'achèvement de programmes ou engagements en cours d'un montant total de 409 373.64 € (restes à réaliser) : il s'agit principalement

- Des études de diagnostics de la cathédrale et de la faisabilité de la piscine pour respectivement 35 000 et 30 700 €
- Du solde des travaux de Foissin pour 15 500 €
- Du solde des travaux sur les remparts de la Tour du Bourreau pour 30 700 €
- Du solde des matériels pour travaux en régie pour 16 000 €
- Des crédits pour l'achat de terrains pour 19 500€, dont Foissin
- Des crédits relatifs à l'achat du véhicule électrique livré début 2026 pour 29 700 €
- Des crédits engagés pour le démarrage de la Maison des aînés (20 800 €), les toilettes publiques place Descamps (2 400 €), la réparation de la Baie 15 (98 600 €) et de la Vidéo Protection (85 000€)

Un programme d'immobilisations pour 1 028 510,00 €

- acquisitions de terrain et acquisitions de matériels

Ce poste concerne principalement :

• une enveloppe prévisionnelle pour l'achat de terrains	4 000 €
• une enveloppe pour l'achat ou le renouvellement des divers matériels qu'il s'agisse de matériels pour la cantine, les services techniques, les écoles ou les services administratifs (matériel informatique) etc...	57 000 €
• acquisition de matériels pour les manifestations (grilles, tables bois, scène...)	20 000 €
• Renouvellement du matériel de forage pour les thermes (pompe, onduleur..)	26 000 €
• acquisitions diverses et matériaux pour travaux en régie	164 000 €

➤ [le programme de voirie et aménagement](#)

Il est principalement proposé dans ce cadre :

• une provision pour intervention réseaux dans le cadre des permis de construire	3 763 €
• un programme d'achat de panneaux	8 000 €
• un programme de voirie	90 000 €

➤ [le programme de travaux bâtiments et divers](#)

• aménagement à la cantine (trappe isotherme, portes bois..)	5 600 €
• aménagements divers (horloge Village des Brocs, porte de l'école de danse ..)	7 000 €
• reprise court de Tennis 3 + complément gouttières	40 626 €
• chaudières gendarmerie	20 000 €
• reprise autel cathédrale	48 000 €
• réparation voûte chapelle cathédrale	99 500 €
• maison des Aînés	305 546 €
• vidéo-protection	65 000 €

Les travaux réalisés en régie proposés en 2026 portés

Bastion	➤ rénovation du square et pose garde corps
Bladé	➤ mise aux normes électriques zone du centre photo
CMPP	➤ mise aux normes radiateurs
Tour Albinhac	➤ Réhabilitation Espaces Verts
Cimetière Saint Gervais et Saint Esprit	➤ achats de 12 cavurnes, allée et mur en pierre pour poser les cavurnes, ➤ reprise mur soutènement
Halle aux Grains	➤ mise aux normes électriques + aménagement cuisine et pose de voiles d'ombrage sur le parvis
Bâtiments Hôtel de ville	➤ ferronnerie de la cour, luminaire dans les bureaux
Cinéma	➤ réalisation de meubles de rangement
Salle Omnisports	➤ pose de containers de stockage
Piscine	➤ aménagement

Le remboursement du capital des emprunts pour 553 500 €

Un mouvement d'ordre pour les travaux réalisés en régie : 150 000 €

Cette provision correspond à une enveloppe prévisionnelle pour la main d'œuvre et les achats réalisés en fonctionnement au titre des travaux d'investissement.

BUDGET VERT : analyse des dépenses :

L'annexe environnementale n'est obligatoire qu'à l'appui du compte financier unique, même si elle peut être produite à l'appui de tous les documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative) sur la base des montants inscrits au budget.

Pour 2026, les travaux inscrits au budget devraient en grande majorité avoir une cotation neutre, excepté les nouvelles plantations de végétaux, ainsi que les travaux concourant à des gains d'énergie (maison des Aînés, chaudières gendarmerie, ...) qui seront cotés favorablement.

LES RECETTES en € :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

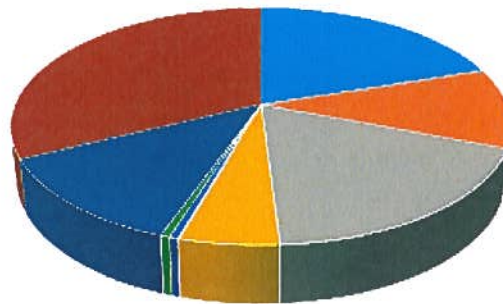
Publié le 09/06/2026

ID : 032-213202088-20260605-2026JUN05_227-DE



RECETTES		
13/16	RAR 2025	436 816,98 €
13	Subventions	240 563,00 €
1641	Emprunt 2026	400 000,00 €
10222	FCTVA	120 000,00 €
10228	Taxe aménagement	10 000,00 €
27	Autres immo. Financières	11 500,00 €
28	Amortissement immo	270 000,00 €
021	Virement du fonct	710 629,00 €
TOTAL		2 199 508,98 €

Recettes investissements hors reprise



- RAR 2025
- Subventions
- Emprunt 2026
- FCTVA
- Taxe aménagement
- Autres immo. Financières
- Amortissement immo
- Virement du fonct

Les recettes prévisionnelles 2026 seront constituées par :

La reprise des restes à réaliser : 436 816.98 €

constitués par des subventions notifiées non perçues, en particulier pour

- l'étude sanitaire de la cathédrale (14 800 €),
- le City Stade (ANS 25 400 €),
- la Maison des Aînés (DETR 31 000 € et CCLG 26 000 €),
- la Baie n° 15 (DETR 20 600€)
- et la Tour du Bourreau (DETR 62 500€ et CCLG 46 500 €)

ainsi que par un emprunt non réalisé de 200 000 €.

Les nouvelles subventions attendues : 240 563 €

Les subventions inscrites concernent principalement :

- des participations / levées de fonds de la Fondation du Patrimoine relatives à plusieurs projets (remparts, cathédrale...) 45 000 €
- maison des aînés travaux (solde DETR 57 000 € et fonds de concours CCLG 52 000 €)
- sécurisation voûte cathédrale (DETR 11 000 €)
- vidéo surveillance (solde DETR et FIPD 55 000 €)

Les autres recettes diverses

Elles concernent particulièrement :

- le produit de la taxe locale d'équipement pour 10 000 €,
- l'annuité relative à la vente du tunnel des thermes pour 11 439 € sur 50 annuités,
- le FCTVA, pour 120 000 € estimé en fonction des réalisations 2025

L'emprunt

Un emprunt de 400 000 € a été inscrit au BP 2026 pour financer les engagements énoncés ci-dessus, en sus des 200 000 € inscrits en Restes à réaliser.

Ce nouvel emprunt permettra de respecter notre objectif de ne pas alourdir notre stock de dette.

Compte tenu des remboursements en capital sur 2026 (553 500 €), et du stock de dette au 01/01/2026 (4 265 465 €), ces emprunts porteraient ce dernier au 31/12/2026 à 4 311 965 €, montant inférieur au 01/01 2023 (4 647 937,65 €)

Le virement de la section de fonctionnement pour 710 629 €

Une écriture d'amortissements pour 270 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 7 892 172 €.

Vue d'ensemble de la section en €

compte	DEPENSES		compte	RECETTES	
011	Charges à Caractère général	2 185 496,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	853 717,31 €
012	Charges de personnel et assimilé	3 412 220,00 €	013	Atténuations de charges	30 087,69 €
014	Atténuations de produits	59 000,00 €	70	Produits des services du domaine	390 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	710 629,00 €	73	Impôts et taxes	819 787,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000,00 €	731	Fiscalité locale	3 357 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 140 827,00 €	74	Dotations, subventions et participation	1 915 798,00 €
66	Charges financières	111 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	209 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	76	Produits financiers	- €
68	Dotations aux provisions	1 000,00 €	042/7XX	Produits exceptionnels	151 682,00 €
			77	Produits spécifiques	12 000,00 €
			78	Reprises sur amortissement	153 000,00 €
	TOTAL	7 892 172,00 €		TOTAL	7 892 172,00 €

LES DEPENSES en € :

	DEPENSES	BP 25		
011	Charges à Caractère général	1 915 468,00 €	2 185 496,00 €	14,10%
012	Charges de personnel et assimilé	3 487 720,00 €	3 412 220,00 €	-2,16%
014	Atténuations de produits	25 200,00 €	59 000,00 €	134,13%
023	Virement à la section d'investissement	519 249,78 €	710 629,00 €	36,86%
042	Opérations d'ordre entre sections	300 519,65 €	270 000,00 €	-10,16%
65	Autres charges de gestion courante	903 003,31 €	1 140 827,00 €	26,34%
66	Charges financières	132 800,00 €	111 000,00 €	-16,42%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	2 000,00 €	-33,33%
68	Dotations aux provisions	33 885,19 €	1 000,00 €	-97,05%
TOTAL DEPENSES		7 320 845,93 €	7 892 172,00 €	7,80%

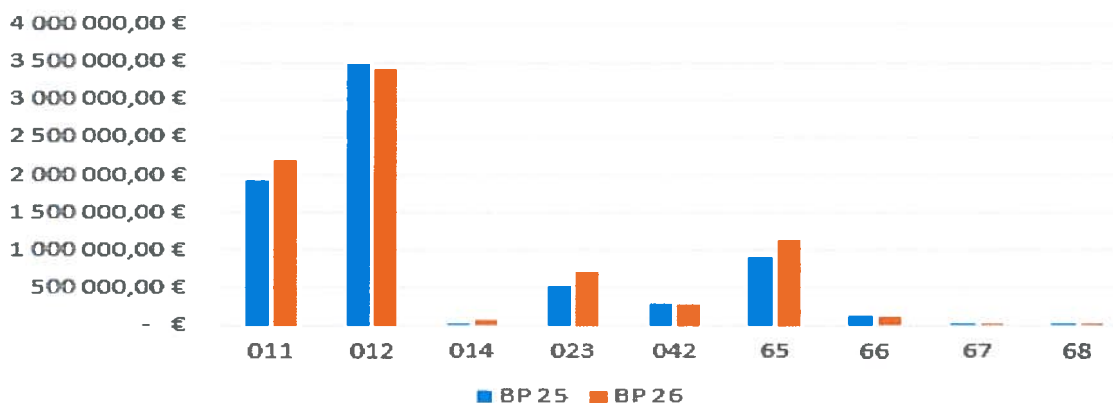
Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 032-213202088-20260605-2026JUN05_227-DE

Dépenses de fonctionnement en €



Les dépenses globales, réelles et ordre, affichent une progression de 7.8 % ; les dépenses réelles progressent de 5% si on ne tient pas compte de la reprise du déficit du lotissement. Cette progression intègre environ 160 000 € de dépenses supplémentaires pour prendre en charge le coût de la consommation électrique du forage des thermes (passif + 2026).

Le chapitre 011 « charges à caractère général » : 2 185 496 €

Ces charges représentent environ 32 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement sur ce budget hors reprise du déficit lotissement.

Elles affichent globalement une augmentation de 14% par rapport à 2025.

Cette évolution s'explique par :

- sur le poste « électricité », notre fournisseur (Territoire d'Energie) a estimé une diminution du prix en 2026 qui devrait porter, pour un même volume, le cout à 230 000 €. Il a été rajouté sur cette ligne le cout de l'énergie consommée par le forage depuis septembre 2025 (arrêt du jugement Valvital), estimé à 89 000 €
- une augmentation sur poste « prestations de services » pour intégrer une prestation extérieure afin de sécuriser notre base logicielle de gestion des cimetières
- la non reprise d'enveloppe pour l'entretien de la voirie dans la mesure où le curage des fossés sera réalisé par le SIVOM

- l'inscription du contentieux Valvital pour 224 000 € des provisions en recettes)



Les autres inscriptions budgétaires restent comparables à celles de 2025.

D11 - Charges à caractère général	BP 2025	BP 2026	Variation
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	65 000,00	57 000,00	-12,31%
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	282 000,00	319 000,00	13,12%
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles	78 000,00	81 600,00	4,62%
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	51 000,00	55 200,00	8,24%
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	194 900,00	195 175,00	0,14%
60624 - Fournitures non stockées - Produits de traitement	12 000,00	15 000,00	25,00%
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	56 650,00	60 100,00	6,09%
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	31 000,00	32 300,00	4,19%
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	59 800,00	66 480,00	11,17%
60633 - Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	45 000,00	40 000,00	-11,11%
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	21 500,00	21 800,00	1,40%
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	24 950,00	22 000,00	-11,82%
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	13 000,00	12 900,00	-0,77%
60668 - Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutiques	730,00	700,00	-4,11%
6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	11 000,00	11 000,00	0,00%
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	55 000,00	55 000,00	0,00%
611 - Contrats de prestations de services	16 200,00	42 000,00	159,26%
6125 - Crédit-ball immobilier	183 000,00	185 000,00	1,09%
6132 - Locations immobilières	4 201,00	4 201,00	0,00%
61351 - Locations matériel roulant	9 000,00	9 000,00	0,00%
61358 - Autres locations mobilières	29 185,00	35 000,00	19,92%
61521 - Entretien et réparations sur terrains	15 000,00	10 300,00	-31,33%
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	25 000,00	15 000,00	-40,00%
615231 - Entretien et réparation sur voirie	11 000,00	-	-100,00%
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	4 000,00	2 000,00	-50,00%
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	24 000,00	42 000,00	75,00%
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	15 000,00	12 000,00	-20,00%
6156 - Maintenance	77 892,00	78 800,00	1,17%
6161 - Primes d'assurances multirisques	41 900,00	44 300,00	5,73%
6168 - Autres primes d'assurance	102 150,00	92 100,00	-9,84%
617 - Etudes et recherches	5 000,00	2 000,00	-60,00%
6182 - Documentation générale et technique	900,00	2 200,00	144,44%
6184 - Versements à des organismes de formation	13 000,00	10 500,00	-19,23%
6188 - Autres frais divers	12 000,00	11 500,00	-4,17%
6225 - Indemnités comptable et régisseurs		110,00	
62268 - Autres honoraires, conseils..	5 500,00	10 900,00	98,18%
6227 - Frais d'actes et de contentieux	14 000,00	233 250,00	1566,07%
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 800,00	2 800,00	55,56%
6231 - Annonces et insertions	3 000,00	2 000,00	-33,33%
6232 - Fêtes et cérémonies	70 900,00	55 130,00	-22,24%
6233 - Foires et expositions	34 800,00	38 200,00	9,77%
6234 - Réceptions	9 690,00	10 000,00	3,20%
6236 - Catalogues et imprimés	29 250,00	19 750,00	-32,48%
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	2 460,00	8 000,00	225,20%
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	28 100,00	29 050,00	3,38%
6251 - Voyages, déplacements et missions	3 000,00	3 000,00	0,00%
6261 - Frais d'affranchissement	6 500,00	6 800,00	4,62%
6262 - Frais de télécommunications	21 000,00	21 000,00	0,00%
627 - Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	0,00%
6281 - Concours divers (cotisations...)	33 190,00	35 100,00	5,75%
6282 - Frais de gardiennage	800,00	810,00	1,25%
6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 100,00	600,00	-45,45%
62878 - Remboursements de frais à des tiers	1 000,00	1 100,00	10,00%
6288 - Autres services extérieurs	30 500,00	33 270,00	9,08%
63512 - Taxes foncières	26 500,00	29 000,00	9,43%
63513 - Autres impôts locaux	-	500,00	
6378 - Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 920,00	1 470,00	-23,44%
TOTAL	1 915 468,00	2 185 496,00	14,10%

Le chapitre 012 « charges de personnel » : 3 412 220 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 032-213202088-20260605-2026JUN05_227-DE



Poste majeur des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel constitue un enjeu important dans le poids total du budget. Ces charges représentent environ 50 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement sur ce budget hors reprise du déficit lotissement.

Son estimation reste comparable aux inscriptions 2025, les effectifs restant stables.

012 - Charges de personnel et frais assimilés	BP 2025	BP 2026	Variation
6218 - Autre personnel extérieur	5 020,00	4 320,00	-13,94%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	10 200,00	10 300,00	0,98%
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	53 000,00	53 300,00	0,57%
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 200,00	6 200,00	0,00%
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	1 707 200,00	1 509 000,00	-11,61%
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	6 600,00	3 300,00	-50,00%
64113 - Personnel titulaire - NBI	11 100,00	9 300,00	-16,22%
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	294 500,00	270 900,00	-8,01%
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	285 000,00	421 800,00	48,00%
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	1 400,00	1 500,00	7,14%
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	26 900,00	59 300,00	120,45%
64168 - Autres emplois aidés	31 700,00		-100,00%
6417 - Rémunération des apprentis		6 500,00	
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	372 500,00	401 200,00	7,70%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	625 000,00	593 200,00	-5,09%
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 000,00	19 300,00	37,86%
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	8 000,00	11 000,00	37,50%
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage		100,00	
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux		9 500,00	
64731 - Allocations de chômage versées directement		11 600,00	
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 000,00	0,00%
6478 - Autres charges sociales diverses	8 100,00	9 100,00	12,35%
6488 - Autres	300,00	500,00	66,67%
TOTAL	3 467 720,00	3 412 220,00	-1,60%

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 1 140 827 €

Ces charges représentent environ 17 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement sur ce budget hors reprise du déficit lotissement.

Ce chapitre reste relativement stable, avec des variations différenciées :

- en volume, la moitié de la progression des crédits inscrits est due à l'intégration du déficit du budget du lotissement, qui est clôturé sur cet exercice (117 062 €)
- l'augmentation de la contribution au SDIS de près de 3 %
- une enveloppe de subventions aux associations augmentée de 5% par rapport à 2025,
- une augmentation des attributions au CCAS relatives à la gestion de la Maison France Services, compensée par l'équivalent en recettes (redistribution des aides de l'Etat et du FIO)

- le poste « autres contributions » comprenant, outre syndicats (SIDEL, SIVOM) une provision pour divers Territoire d'Energie ainsi que le passage en LED du s par ce même organisme (80 000 € estimés).

065 - autres charges de gestion courante	BP 2025	BP 2026	Variation
6525 - Frais d'inhumation	-	2 000,00	
65311 - Indemnités de fonction (élus)	80 300,00	113 400,00	41,22%
65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)	2 000,00	2 000,00	0,00%
65313 - Cotisations de retraite (élus)	3 400,00	4 800,00	41,18%
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	6 900,00	8 100,00	17,39%
65315 - Formation (élus)	2 000,00	4 000,00	100,00%
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	100,00	100,00	0,00%
6541 - Créances admises en non-valeur	2 500,00	2 500,00	0,00%
6542 - Créances éteintes	2 000,00	2 000,00	0,00%
6553 - Service d'incendie	147 736,51	152 000,00	2,89%
65568 - Autres contributions	171 626,80	190 500,00	11,00%
6558 - Autres contributions obligatoires	67 000,00	71 000,00	5,97%
6568 - Autres participations	3 010,00	3 010,00	0,00%
65736221 - Subv fonct aux BA/régies indus. Comm. non dotés perso. Morale	-	117 062,00	
657363 - Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	105 000,00	137 500,00	30,95%
657364 - Subventions de fonctionnement à la caisse des écoles	8 200,00	15 200,00	85,37%
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	206 000,00	227 600,00	10,49%
65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	21 670,00	22 040,00	1,71%
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	20 060,00	12 015,00	-40,10%
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	53 500,00	54 000,00	0,93%
TOTAL	903 003,31	1 140 827,00	26,34%

Le chapitre 66 « Charges financières » : 111 000,00 €

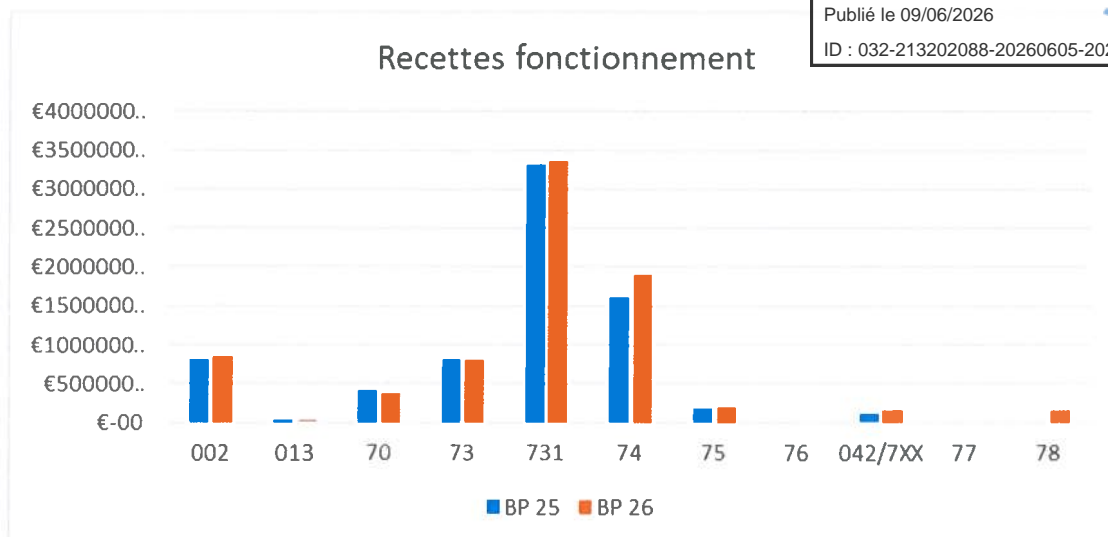
Il prend en compte le remboursement des intérêts liés aux emprunts évoqués dans la partie investissement.

Le chapitre 023 pour 710 629 € de virement à l'investissement

Une écriture d'amortissement de 270 000 €

LES RECETTES

	RECETTES	BP 25	BP 26	variation
002	Résultat de fonctionnement reporté	813 422,93 €	853 717,31 €	4,95%
013	Atténuations de charges	45 000,00 €	30 087,69 €	-33,14%
70	Produits des services du domaine	422 500,00 €	390 100,00 €	-7,67%
73	Impôts et taxes	812 787,00 €	819 787,00 €	0,86%
731	Fiscalité locale	3 315 000,00 €	3 357 000,00 €	1,27%
74	Dotations, subventions et participation	1 617 454,00 €	1 915 798,00 €	18,45%
75	Autres produits de gestion courante	193 000,00 €	209 000,00 €	8,29%
76	Produits financiers	- €	- €	0,00%
042/7XX	Produits exceptionnels	101 682,00 €	151 682,00 €	49,17%
77	Produits spécifiques	- €	12 000,00 €	
78	Reprises sur amortissement	- €	153 000,00 €	
	TOTAL	7 320 845,93 €	7 892 172,00 €	7,80%



Le chapitre 013 « Atténuations de charges » : 30 087 €

Il a été estimé en fonction des situations personnelles connues à ce jour.

Les produits des services du chapitre 70 : 390 100 €

Ils sont constitués par les recettes relatives aux occupations du domaine public, aux services péri et extra scolaires, au portage des repas, aux entrées du musée etc...

Ces produits ont été estimés de façon prudentielle à un niveau légèrement inférieur au budget antérieur.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » : 819 787 €

Ce chapitre reste stable, les notifications restent à recevoir.

Il intègre :

- les dotations de compensation communautaires,
- le FNGIR, compensation figée,
- le fonds de compensation communautaire,

Le chapitre 731 « fiscalité locale » : 3 357 000 €

Ce chapitre est prévu en augmentation de 1,3% en 2026.

En ce qui concerne les impôts locaux (2 669 000€) la progression intègre le coefficient de revalorisation des bases (0.8%) ainsi que la variation physique de celles-ci, les taux d'imposition restant inchangés. A noter une baisse continue des bases de taxe d'habitation et foncier non bâti.

Si l'accise sur l'électricité a été budgétée en légère baisse, le produit des Droits de Mutations a été réévalué à un niveau sensiblement plus élevé, compte tenu de la tendance haussière de 2025 qui tend à se confirmer.

Enfin, le produit des jeux a été estimé en légère baisse par rapport au dernier budget, pour se rapprocher du niveau de l'exécution 2025.

Sur le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 1 915 798 €

Les dotations ne nous ont pas été transmises à ce jour ; il s'agit donc d'estimations. L'augmentation par rapport au dernier budget est significative, dans la mesure où le delta de DGF 2025 notifiée avait été budgété lors d'une décision modificative ultérieure.

	DGF	Variation
2014	1 249 238,00	
2015	1 189 261,00	-4,80%
2016	1 095 100,00	-7,92%
2017	1 180 649,00	7,81%
2018	1 195 334,00	1,24%
2019	1 130 183,00	-5,45%
2020	1 096 376,00	-2,99%
2021	1 114 134,00	1,62%
2022	1 302 970,00	16,95%
2023	1 233 452,00	-5,34%
2024	1 214 493,00	-1,54%
2025	1 476 282,00	21,56%
2026	1 390 000,00	-5,84%

Toutefois, si dans son ensemble la DGF est supposée se stabiliser, la partie Dotation de Solidarité de la DGF a été prévue de façon prudentielle, la commune sortant du dispositif de façon régulière.

Les autres dotations ou subventions dont celle de la CAF devraient être sensiblement égales à 2025, mais apparaissent à la hausse entre 2025 et 2026 dans la mesure où, de la même façon que pour la DGF, la notification nous est parvenue après le vote du BP 2025.

En revanche, la compensation des exonérations de l'Etat nous a été notifiée, à la baisse par rapport à 2025 : 166 948 € contre 172 970 €.

Sur le chapitre 75 « Autres produits courants » : 209 000 €

Cette inscription est supérieure à celle de l'année dernière ; elle tient compte de l'augmentation des loyers du village des Brocs, de nouveaux locaux ayant trouvé preneur.

Un mouvement d'ordre de 151 682 € relatif principalement aux travaux réalisés en régie (150 000 €)

Le chapitre 77 pour 12 000 €

En prévision de la vente du parking Victor Hugo à la CCLG

Sur le chapitre 78 « reprises » : 153 000 €

Il est constaté sur cette ligne la reprise des provisions pour le contentieux Valvital.

Recettes fonctionnement		BP	BP 2026	S'LO
002 - Résultat de fonctionnement reporté		81		
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	45 000,00		30 087,69	-33,14%
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	15 000,00		17 000,00	13,33%
70321 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique	35 000,00		25 000,00	-28,57%
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	6 000,00		4 000,00	-33,33%
70328 - Autres droits de stationnement et de location	18 000,00		15 000,00	-16,67%
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	30 000,00		32 000,00	6,67%
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	40 000,00		32 000,00	-20,00%
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	115 000,00		120 000,00	4,35%
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	115 000,00		100 000,00	-13,04%
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	-		-	
70871 - Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	-		2 000,00	
708721 - Remboursement de frais par BA et régies non dotés perso. n	43 000,00		43 000,00	0,00%
70873 - Remboursement de frais par le CCAS/CIAS	500,00		100,00	-80,00%
70878 - Remboursement de frais par des tiers	5 000,00		-	-100,00%
722 - Production immobilisée - Immobilisations corporelles	100 000,00		150 000,00	50,00%
73111 - Impôts directs locaux	2 700 000,00		2 669 000,00	-1,15%
73118 - Autres contributions directes	15 000,00		15 000,00	0,00%
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	110 000,00		200 000,00	81,82%
73141 - Accise sur l'électricité	140 000,00		133 000,00	-5,00%
73154 - Droits de place	20 000,00		20 000,00	0,00%
731732 - Prélèvement sur les produits des jeux	330 000,00		320 000,00	-3,03%
73211 - Attribution de compensation	673 000,00		673 000,00	0,00%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	40 000,00		47 000,00	17,50%
73221 - FNGIR	14 787,00		14 787,00	0,00%
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	60 000,00		60 000,00	0,00%
7323 - Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippique	25 000,00		25 000,00	0,00%
74111 - Dotation forfaitaire des communes	637 000,00		600 000,00	-5,81%
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	395 000,00		740 000,00	87,34%
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	90 000,00		50 000,00	-44,44%
742 - Dotations aux élus locaux	-		700,00	
74718 - Participations Etat - Autres	35 000,00		67 500,00	92,86%
74741 - Participations communes membres du GFP	39 000,00		16 550,00	-57,56%
747888 - Autres	157 500,00		191 500,00	21,59%
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	170 000,00		166 948,00	-1,80%
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	-		600,00	
74836 - Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	45 000,00		40 000,00	-11,11%
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	15 000,00		17 000,00	13,33%
74888 - Autres attributions et participations	33 954,00		25 000,00	-26,37%
752 - Revenus des immeubles	180 000,00		190 000,00	5,56%
756 - Libéralités reçues	-		-	
75883 - Excédents sur opérations de gestion	-		-	
75888 - Autres produits divers de gestion courante	13 000,00		19 000,00	46,15%
761 - Produits de participations	-		-	
775 - Produits des cessions d'immobilisations			12 000,00	
777 - Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	1 682,00		1 682,00	0,00%
7815- Reprises prov pour risques et charges			153 000,00	
Total	7 320 845,93		7 892 172,00	7,80%

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 ayant
résultat de la section d'exploitation et le solde de la s
directement repris dans le Budget Primitif 2026.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 032-213202088-20260605-2026JUN05_227-DE

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée :

- d'approuver le budget primitif 2026 du budget principal, tel qu'il est présenté
- d'autoriser monsieur le maire à réaliser un emprunt maximal de 400 000 € sur l'exercice 2026 au titre des nouvelles inscriptions, et de 200 000 € au titre des restes à réaliser.

Xavier Ballenghien remercie Omar Armel pour cette présentation rapide. Néanmoins, il est n'est pas très surpris car ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qu'il avait préparé avec son équipe.

Toutefois il a une question concernant la baisse des prévisions du programme voirie et quelques autres questions sur l'évolution de la masse salariale notamment. Il souhaiterait d'ailleurs à ce sujet, que l'administration lui donne quelques explications.

Il souhaiterait avoir également des précisions sur les aménagements prévus pour la piscine.

Julien Pellicer lui confirme qu'effectivement le budget présenté est quasiment celui de l'équipe précédente.

Il lui explique cependant avoir fait quelques réajustements sur la voirie et notamment la voirie de campagne revue à la baisse. Une réflexion est actuellement en cours avec le SIVOM afin de faire une répartition un peu plus juste. Il précise toutefois que le budget voirie de 2027 sera réévalué à 150 000 € sur la voirie de campagne, mais il conviendra également de s'occuper de la voirie de centre-ville, quelques rues étant en très mauvais état et dont la réfection sera prioritaire.

Puis il revient sur les changements qui ont été effectués par rapport au budget initial proposé par l'ancienne équipe et notamment le projet des WC de la Place Descamps, qui ne sera pas annulé (car financé en partie par de la DETR accordée), mais fera l'objet d'une réflexion en 2027,

Il explique qu'il n'y a pas eu de grands changements tout simplement parce qu'il faut prendre en compte le dossier de la piscine. D'ailleurs il ne s'en cache pas, il souhaite (avec une grande partie de la majorité), que cet équipement soit transféré à la communauté de communes.

Il indique que l'autre élément clé est le dossier de la cathédrale, dont l'étude sera prochainement restituée. Il sait, d'ores et déjà, que les sommes à engager seront très importantes.

Il précise toutefois qu'une réflexion sera menée à partir du mois de septembre avec l'élaboration d'un PPI, réflexion à laquelle les membres de l'opposition seront associés.

Concernant la piscine, comme il s'y était engagé, il indique qu'elle fera l'objet d'une ouverture en mode dégradé, avec certainement une piscine hors sol, avec un maître-nageur sauveteur, et pour laquelle il a été provisionné 50 000 €.

Xavier Ballenghien le remercie pour ces informations. Il précise qu'il n'a pas évoqué le PPI car il sait bien que cela nécessite beaucoup de temps. Cependant, il revient sur la question de l'évolution de la masse salariale pour laquelle il souhaiterait avoir une réponse de l'administration.

La parole est donnée à l'administration qui lui explique que globalement les chiffres sont pratiquement identiques. Cependant, c'est la répartition qui diffère car des modifications ont été effectuées au dernier moment et n'ont pas été ajustées ligne par ligne.

Elle précise qu'un réajustement sera effectué entre titulaires budget et confirme que les chiffres se rapprochent complètement l'année dernière.

Xavier Ballenghien comprend donc qu'il s'agit d'une baisse du personnel titulaire au profit du personnel non titulaire.

L'administration lui explique qu'il ne faut pas en tenir compte réellement vu qu'il s'agit plutôt d'une modification de dernière minute afin de pouvoir clôturer le budget.

Xavier Ballenghien s'étonne d'une modification de dernière minute sur un budget que les élus doivent voter.

Pour clore le sujet, Julien Pellicer rappelle aux élus qu'il y aura très certainement une décision modificative en cours d'année. En effet, il indique que le fonds vert vient d'être annoncé par l'état, de plus il souhaite profiter d'autres enveloppes de subventions.

Concernant l'emprunt, il attire l'attention sur le fait que le montant sera de 400 000 €, l'objectif étant de se libérer de la capacité d'autofinancement pour être en mesure de lancer les gros chantiers en 2027.

Concernant l'emprunt, Xavier Ballenghien lui rappelle qu'il y a un reste à réaliser de 200 000 €, ce qui fait un montant de 600 00 €.

Omar Armel le lui confirme. Cependant il faut tenir compte de l'augmentation de la DGF qui ne figure pas dans ce budget-là.

Après avoir constaté qu'il n'y a plus de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,

la question n°12 est approuvée à la majorité.

Pour : 22

Contre : 0

Absentions : 5 (MM. Xavier Ballenghien, Jean-Yves Delacoste, Joël Van den Bon et Mmes Marie-Hélène Lagardère, Odile Schaap)

**Objet : Budget Annexe Assainissement
Budget Primitif 2026**

Monsieur l'adjoint soumet à l'examen de l'assemblée le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Assainissement.

LA SECTION D'EXPLOITATION s'équilibre à hauteur de 888 383,25€.

LES DEPENSES :

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
Dépenses		
011 - Charges à caractère général	89 668,23	105 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	43 000,00	50 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	436 403,36	519 883,25
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	170 000,00	165 000,00
66 - Charges financières	19 702,00	18 000,00
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00	30 000,00
Total	778 773,59	888 383,25

Les principales dépenses budgétées concernent

- au chapitre 011 les fournitures, l'entretien, les réparations
- au chapitre 012 les charges du personnel qui gèrent administrativement ce service
- au chapitre 66 les intérêts de la dette

Pour 2026, préciser que de nouvelles campagnes de test à la fumée sont prévues, ainsi que d'hydrocurage.

LES RECETTES :

Globalement les recettes de fonctionnement prévisionnelles augmentent de 14,07% par rapport au budget primitif 2025.

Recettes	BP 2025	BP 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	476 463,75	583 383,25
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	476 463,75	583 383,25
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	92 309,84	85 000,00
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	92 309,84	85 000,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	210 000,00	220 000,00
70611 - Redevance d'assainissement collectif	210 000,00	220 000,00
74 - Subventions d'exploitation	-	-
741 - Primes d'épuration	-	-
Total	778 773,59	888 383,25

Les recettes réelles sont constituées de la redevance reversée par le délégataire (SAUR) estimée pour 2025 à 220 000 €, en légère augmentation compte tenu des réalisations 2025.

Le résultat de l'exercice 2025 augmente de 22,44 % par rapport à 2024.
 Les autres recettes sont des opérations d'ordre d'amortissement des subventions.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT s'équilibre à la somme de 689 176,71€.

LES DEPENSES :

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026
Dépenses		
001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1	-	4 293,46
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	92 309,84	85 000,00
139111 - Agence de l'eau	36 154,70	40 000,00
13912 - Régions	12 543,42	15 000,00
13913 - Départements	10 564,45	15 000,00
139181 - Autres	1 429,00	3 000,00
139118 - Autres		5 000,00
139188 - Autres	-	7 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	79 713,00	88 000,25
1641 - Emprunts en euros	78 000,00	86 000,00
1678 - Autres emprunts et dettes assortis de conditions part	1 713,00	2 000,25
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	30 000,00
2031 - Frais d'études	10 000,00	30 000,00
21 - Immobilisations corporelles	430 000,16	481 883,00
21532 - Réseaux d'assainissement	430 000,16	481 883,00
Total	612 023,00	689 176,71

Les dépenses prévues concernent :

- le remboursement du capital des emprunts à hauteur 88 000,25 €
- une provision travaux d'assainissement pour un montant de 481 883 €, en particulier pour la constructibilité de certains terrains
- Les autres dépenses sont des opérations d'ordre d'amortissement des subventions.

LES RECETTES :

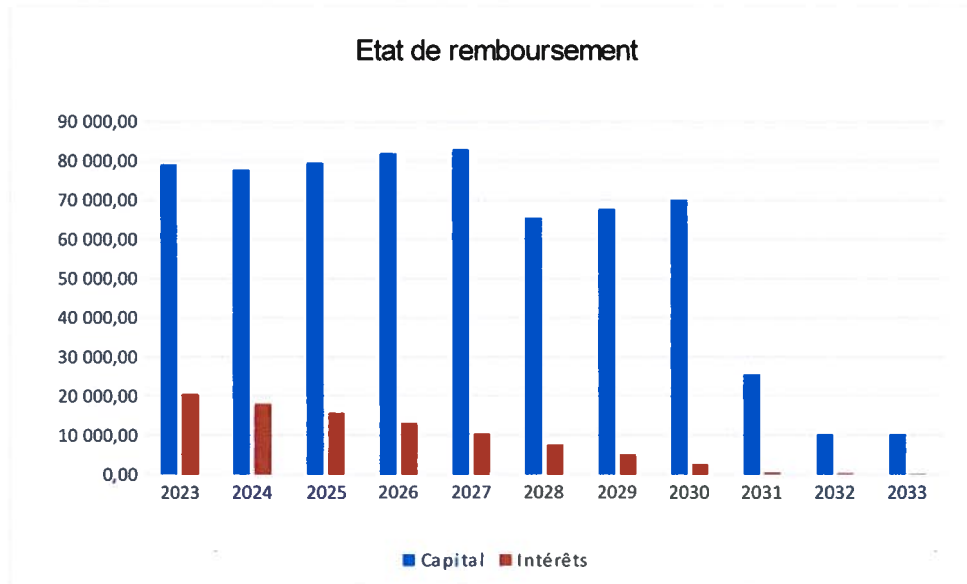
Recettes	BP 2025	BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 619,64	-
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 619,64	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	4 293,46
1068 - Autres réserves	-	4 293,46
021 - Virement de la section d'exploitation	436 403,36	519 883,25
021 - Virement de la section d'exploitation	392 270,83	519 883,25
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	170 000,00	165 000,00
28031 - Frais d'Etudes	1 569,00	1 570,00
28131 - Bâtiments d'exploitation	15 442,00	15 450,00
28138 - Autres constructions	-	36 450,00
28151 - Installations complexes spécialisées	36 436,00	-
28153 - Réseaux d'assainissement	114 880,00	109 970,00
28156 - Service d'assainissement	1 673,00	1 560,00
Total	612 023,00	689 176,71

Les recettes proviennent :

- du virement de section d'exploitation de 110 000,00 €
- des amortissements à hauteur de 165 000 €

Comme en 2025, ce budget 2026 s'équilibre sans inscription d'un emprunt nouveau en recettes d'investissement.

La commune n'a pas emprunté depuis 2018 pour équilibrer le budget annexe d'assainissement.

Endettement pluriannuel :

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 ayant été voté précédemment, le résultat de la section d'exploitation et le solde de la section d'investissement sont directement repris dans le Budget Primitif 2026.

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif 2026 de l'assainissement, tel qu'il est détaillé dans la présente délibération.

Xavier Ballenghien indique que l'opposition n'a pas de remarques sur ce budget vu que les questions ont déjà été posées en commission des finances.

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n°13 est approuvée à l'unanimité*

Objet : Lotissement communal « Le Couloumé Vert »
Budget annexe - Budget Primitif 2026

Monsieur l'adjoint au maire soumet à l'examen de l'assemble le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du lotissement communal « Le Couloumé Vert ».

Il s'agit cette année, l'ensemble des terrains ayant été vendu, de passer les écritures nécessaires à la clôture de ce budget.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 223 098,01€

Fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	10 000,00	-
6015 - Terrains à aménager	0,00	0,00
6045 - Achats études , prestations de services	0,00	0,00
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	10 000,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	-	-
023 - Virement à la section d'investissement		0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	210 000,00	223 098,01
7133 - Variation des encours biens	210 000,00	0,00
71355 - Variation stocks terrains	0,00	223 098,01
Total	220 000,00	223 098,01

Recettes	BP 2025	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté		106 036,09
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	220 000,00	-
7015 - Vente terrains aménagés	220 000,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	-	-
774 - Subventions exceptionnelles	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	117 061,92
7133 - Variation des encours biens		0,00
71355 - Variation stocks terrains	0,00	117 061,92
Total	220 000,00	223 098,01

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 340 159,93 €.

Investissement		
Dépenses		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	340 159,93	223 098,01
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		
3355 - Travaux		
3555 - Terrains aménagés		117 061,92
Total	340 159,93	340 159,93
Recettes		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		
3555 - Terrains aménagés	210 000,00	223 098,01
16 - Emprunts et dettes		
1641 - Emprunts	130 159,93	-
168748 - Autres dettes	-	117 061,92
Total	340 159,93	340 159,93

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
 Reçu en préfecture le 09/06/2026
 Publié le 09/06/2026
 ID : 032-213202088-20260605-2026JUN05_227-DE

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée le budget primitif 2026 du lotissement, tel qu'il est détaillé dans la présente délibération, *et précise qu'il s'éteint cette année.*

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer, la question n°14 est approuvée à l'unanimité.

Objet : Gestion des autorisations de programme (AP)

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement, prévue dans le cadre de la nomenclature M57, vise à planifier, sur le plan financier, la mise en œuvre d'investissements.

Elle permet de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité.

L'article R 2311-9 modifié du code général des collectivités territoriales prévoit que « les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles (...), sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ».

Monsieur l'adjoint au maire propose aux élus de se prononcer sur les autorisations de programme créées ou révisées lors du présent budget et détaillés dans le tableau ci-joint annexé à la présente délibération.

- Autorisations de programme créées ou révisées

Situation des autorisations de programme au 31 décembre 2025	801 180,00 €
Autorisations de programme créées au budget primitif 2026	0,00 €
Autorisations de programme révisées au budget primitif 2026	0,00 €
Total des modifications au budget primitif 2026	0,00 €
Total des autorisations de programme cumulés au budget primitif 2026	801 180,00 €

Il rappelle que trois opérations sont concernées par ces autorisations de programmes :

- *le dossier des remparts de la Tour du Bourreau, achevé en début d'année*
- *le dossier de la Maison des aînés, dont les travaux vont commencer*
- *le dossier de la vidéosurveillance qui va également démarrer*

Il précise également qu'il n'y aura pas de nouvelles inscriptions dans ce budget.

*Après avoir constaté qu'il n'y a plus de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n°14 est approuvée à l'unanimité.*

**Objet : Proposition d'attribution de subvention
aux Associations Culturelles au titre de 2026**

Les demandes de subventions que les associations culturelles ont déposées sur la base d'un dossier type adressé par la commune à chacune d'entre elles, sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

Madame la conseillère déléguée propose à l'assemblée

- d'allouer à chaque association concernée, la subvention dont le montant figure sur le tableau annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs correspondante avec l'association « Lectoure du Bleu au Blues ».

Odile Schaap souhaiterait savoir comment ont été fait les choix, selon quels critères et si les tableaux qu'elle avait préparés avec les services administratifs ont été pris en compte.

Elle souhaiterait également connaître la raison pour laquelle il y a une différence entre les deux associations de théâtre. Elle avait souhaité que les subventions soient équivalentes.

Marie Gauran lui explique qu'ils se sont basés sur les tableaux qui avaient été déjà été décidés car l'installation de la nouvelle mandature et le manque de temps n'a pas permis d'évaluer et de mettre en place des critères.

Elle précise qu'il n'a pas été fait de choix sur des différences ou des augmentations.

Elle ajoute que des projets vont être mis en place et qu'il est compliqué de statuer réellement sur le contenu.

*Après avoir constaté qu'il n'y a plus de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n°16 est approuvée à l'unanimité.*

**Objet : Proposition d'attribution de subventions
aux Associations Sportives au titre de 2026**

Les demandes de subventions que les associations sportives ont déposées sur la base d'un dossier type adressé par la Commune à chacune d'entre elles, sont soumises à votre approbation.

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée d'attribuer à chaque association concernée, la subvention dont le montant figure sur le tableau annexé à la présente délibération.

Il précise, comme le disait Marie Gauran pour les associations culturelles, que la nouvelle équipe n'a eu que 10 jours pour se pencher sur les dossiers de demandes de subventions.

Il confirme qu'ils sont restés dans la même lignée que l'an passé, avec l'idée de n'en baisser aucune.

Il apporte cependant une précision concernant les associations Tennis club et Limac's VTT club qui avaient une subvention beaucoup plus importante l'année dernière car elle tenait compte de la mise à disposition de l'éducateur territorial parti à la retraite depuis.

Il ajoute qu'un ajustement a été fait concernant l'association de la pétanque Lomagne Lectouroise Saint Claraise.

En effet, renseignements pris auprès du comité départemental, de la fédération française et de la commune de Saint Clar, il s'avère que le numéro d'affiliation de ce club à la fédération française de pétanque et de jeux provençal correspond à celui de la ville de Saint Clar. Ce qui signifie que les joueurs sont licenciés à Saint Clar, commune à laquelle ils demandent aussi une subvention depuis 2022 et qu'il est donc normal de ne pas octroyer de subvention à cette association.

Marie Hélène Lagardère estime dans ce cas, que le club des mousquetaires de Marsolan n'est pas légitime, d'autant qu'il doit très certainement recevoir aussi une subvention de Marsolan.

Pascal Andrada lui indique qu'effectivement, conseils pris auprès de la préfecture, il s'avère que c'est possible.

Concernant le club de pétanque Lomagne Lectouroise Saint Claraise, il explique avoir fait ce choix, car par manque de temps, les critères de choix n'avaient pas encore été mis en place.

Pour l'année prochaine, leur dossier sera réexaminé et une décision sera prise en fonction des nouveaux critères.

Après avoir constaté qu'il n'y a plus de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,

la question n°17 est approuvée à l'unanimité.

**Objet : Proposition d'attribution de subventions aux Associations
domaine de l'Enfance et de la Jeunesse au titre de 2026**

Les demandes de subvention au titre de 2026 déposées par les associations œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse sur la base d'un dossier type adressé par la Commune à chacune d'entre elles, sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

Pour mémoire, lors de sa séance en date du 23 février 2026, le conseil municipal avait déjà alloué des subventions aux associations « Lecture Petite Enfance » et aux coopératives scolaires des écoles « Robert Castaing » et « La Ribambelle » pour un montant de 66 200 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer aux autres associations concernées, la subvention dont le montant figure sur le tableau annexé à la présente délibération

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n° 18 est approuvée à l'unanimité.

**Objet : Proposition d'attribution de subventions
œuvrant dans divers domaines au titre de 2026**

Les demandes de subventions déposées par les associations œuvrant dans divers domaines sur la base d'un dossier type adressé par la Commune à chacune d'entre elles, sont soumises à votre approbation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- d'allouer au titre de 2026, à chaque association concernée, la subvention dont le montant figure sur le tableau annexé à la présente délibération,
- et d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs avec l'Association des Commerçants et Artisans Lectourois (ACAL).

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n° 19 est approuvée à l'unanimité.*

Pour clôturer le dossier des subventions, Julien Pellicer indique qu'il y a donc une légère augmentation d'environ 5% sur la masse globale des subventions, prévue par l'ancienne municipalité.

La commune de Lectoure fait donc un effort pour ses associations, il tient à souligner que ce n'est pas le cas partout dans les autres collectivités du département ou même de la région Occitanie.

**Objet : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Proposition d'attribution d'une subvention au titre de 2026**

Le CCAS a sollicité la possibilité de bénéficier en 2026 d'une subvention d'équilibre d'un montant de 70 000 €, nécessaire en particulier à l'équilibre du service de portage des repas, des animations et des interventions sociales de cet établissement.

Par ailleurs, Madame l'adjointe au maire rappelle à l'assemblée que la commune a bénéficié, de 2019 à 2021, dans le cadre d'une charte signée avec l'Etat et l'ensemble des opérateurs, pour le fonctionnement de la Maison France Services (MFS), de 2 subventions :

- l'une au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) d'un montant de 15 000 €,
- et l'autre au titre du Fonds Inter - Opérateurs (FIO) d'un montant de 15 000 €.

Pour 2022, le même dispositif a été reconduit.

A partir de 2023, suite à diverses évaluations du dispositif, l'Etat a décidé d'attribuer 5 000 € supplémentaires dans le cadre du FNADT, pour que les collectivités puissent maintenir deux agents d'accueil. Cette dotation progresse chaque année.

Les charges de fonctionnement de la MFS étant entièrement supportées par le CCAS, Madame l'adjointe au maire propose de lui reverser l'intégralité de ces sommes.

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n°20 est approuvée à l'unanimité.*

**Objet : Proposition de versement de cotisations
auprès de divers organismes au titre de 2026**

Les demandes de cotisations émanant de divers organismes sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'adhérer aux organismes et associations dont les coordonnées sont notées dans le tableau annexé à la présente délibération, les montants étant susceptibles de varier à la marge, certains organismes n'ayant pas encore communiqué le taux de cotisation 2026.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'adhérer aux organismes et associations dont les coordonnées sont notées dans le tableau annexé à la présente délibération

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n°21 est approuvée à l'unanimité.*

**Objet : Piscine municipale de Fleurance
Accueil des élèves et gratuité pour les Lectourois**

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée, comme les années précédentes, de mettre en place un dispositif avec la commune de Fleurance pour accueillir les élèves dans le cadre du « savoir-nager » ainsi qu'une solution de remplacement afin que les Lectourois ne soient pas pénalisés et puissent accéder à une piscine cet été dans des conditions préférentielles.

Ainsi, la commune de Fleurance mettra à disposition des créneaux à l'attention des élèves fréquentant les établissements scolaires du 1^{er} degré.

La commune de Lectoure prendra à sa charge le transport des élèves à la piscine de Fleurance et versera une contribution à la commune de Fleurance par créneau utilisé pour compenser la mise à disposition d'un maître-nageur.

De plus, les Lectourois qui se présenteront à la piscine de Fleurance pendant la saison pourront bénéficier de l'accès gratuit à condition d'en faire la demande en mairie, excepté les enfants de moins de 8 ans pour qui l'entrée est gratuite.

La commune de Fleurance facturera à la commune de Lectoure les entrées correspondantes à tarif réduit.

Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée

- d'approuver la prise en charge du transport des élèves des établissements scolaires du 1^{er} degré à la piscine de Fleurance ainsi que la contribution financière à ladite commune,
- d'approuver les participations aux entrées à la piscine de Fleurance pour les Lectourois dans les conditions présentées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention ci-annexée.

*Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
la question n°22 est approuvée à l'unanimité.*

" Allez-vous mettre en place d'autres commissions, et notamment une commission d'urbanisme ?"

Julien Pellicer lui répond qu'il n'est pas prévu de mettre en place une commission d'urbanisme compte tenu du portage de cette compétence par la CCLG.

Néanmoins, les engagements de la campagne électorale seront tenus et en l'occurrence la mise en place d'une politique de démocratie participative en associant les élus et les concitoyens dans divers conseils.

- conseil des sages,
- la reconduction du conseil municipal des jeunes,
- un conseil sur le développement durable et sur la problématique de l'eau,
- un conseil sur la voirie,
- un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui se réunira deux fois par an, pour faire le point avec les directeurs des établissements scolaires, les services de sécurité, la procureure de la République et l'intégralité des services de la commune de Lectoure pour travailler sur les problèmes de drogue, de délinquance, de violence... et comment utiliser la vidéosurveillance avec les services de la gendarmerie.

Xavier Ballenghien s'étonne de l'absence d'une commission d'urbanisme. Il estime que le sujet intéresse pourtant les Lectourois, avec notamment le PSMV et l'enquête publique.

Julien Pellicer lui confirme que l'enquête publique a été clôturée la semaine dernière et le PSMV sera bientôt voté.

Quant à l'intérêt des Lectourois, il n'y a eu que deux réponses à l'enquête publique sur le PSMV, deux concitoyens dont lui-même.

Il rappelle que l'urbanisme est une compétence intercommunale. De plus Philippe Battiston, conseiller municipal de la majorité est le vice-président de l'urbanisme à la communauté de communes. Il pense même que petit à petit, le centre de gravité de l'urbanisme va partir sur la communauté de communes, de manière à se recadrer davantage sur le patrimoine.

Avant de clôturer la séance, il annonce les dates des deux prochains conseils municipaux prévus les 8 juin et le 7 juillet.

Puis il informe les élus des animations à venir :

- **du 20 au 30 avril, aux horaires d'ouverture de la mairie**
 - Exposition tableaux Marc Hellmuth (Haute couture).

L'inauguration aura lieu le 20 avril à 18h dans les Pas Perdus

- **du 20 au 26 avril, sur le parking en face du casino**
 - Cirque : Petit-fils Zavatta

- **Samedi 25 avril, à 18 h, à la cathédrale Saint Gervais**

- Vespérales de l'orgue par l'Association Orgue et Patrimoine

○ **Samedi 25 et dimanche 26 avril**

- *Brock'n Vinyl Asso 33 et 45 Tours, à la Halle aux Grains*
- *« Une rose, un espoir ». Le principe : les motards proposent une rose contre un don min. de 2 €, pour aider la lutte contre le cancer, au Bastion*

○ **Dimanche 26 avril à 18 h, à la salle de la Comédie**

- *Spectacle (théâtre et arts du cirque) « Trop près du mur » de l'artiste Typhus Bronx au profit de l'association SOMIL*
- *Cérémonie au Monuments aux Morts, pour les déportés, à 11h30*

○ **Lundi 27 avril de 16 h à 20 h, place Daniel Seguin**

- *Marché des Locabios*

○ **Jeudi 30 avril, sur la promenade du Bastion**

- *Championnat des clubs vétérans de l'association Pétanque Sportive Lectouroise*

Ensuite approchera la fête locale qui aura lieu le premier week-end du mois de mai.

Odile Schaap souhaiterait connaître la date du prochain COPIL des Brocs. En effet, il serait selon elle opportun de le réunir avant la saison estivale.

Elle souhaite également souligner la présence à Lectoure du Festival Terres solidaires début mai.

Julien Pellicer lui confirme que le COPIL des Brocs sera convoqué dans le courant du mois de mai.

Concernant le Festival des Terres solidaires, il lui indique avoir rencontré Monsieur Trouche ce jour. D'ailleurs, il invite les Lectouroises et les Lectourois à participer à ce magnifique festival dont le programme est alléchant en espérant que la météo sera favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,
Bernard LERICHE



Le Maire,
Julien PELLICER

